cyanmagentajaunenoir

HOROYA
Quotidien national

"Aujourd'hui, je vous lance un appel : continuons d'unir nos forces, nos intelligences et nos talents pour construire notre pays"

S.E.M. Mamadi Doumbouya
Président de la République de Guinée, Chef de l'Etat



N°8386 DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2026 * 65ème ANNÉE | www.horoya.net - horoya 1958@gmail.com | PRIX : 2000 GNF

ARSJPA
Autorité de Régulation du Secteur des Jeux et Pratiques Assimilées

Quartier Bambéto, Immeuble ARPT, 6ème étage,
Commune de Ratoma, Conakry - Rép. Guinée
www.arsjpa.gov.gn
info@arsjpa.gov.gn
Tel : +224 612 13 03 03

Jouez de manière responsable:
Contrôlez votre argent
Contrôlez votre Temps.

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Conakry suffoque sous la chaleur P. 16



ÉLIMINATOIRES CAN 2027

La Guinée assure l'essentiel face à l'Érythrée (2-1)



P. 19

SIMANDOU MINING SUMMIT



Mamadi Doumbouya fixe le cap d'une industrie de transformation

P. 3

À l'occasion de la première édition du Simandou Mining Summit, organisée sur l'île de Kassa, le chef de l'État guinéen, Mamadi Doumbouya, a réaffirmé la volonté de la Guinée de s'ouvrir aux investisseurs, tout en exigeant une rupture avec les pratiques extractives traditionnelles. Au cœur de cette ambition : la transformation locale des ressources minières et le suivi rigoureux des engagements pris.





HOROYA
Quotidien national
QHoroya
Journal Horoya
www.horoya.net

POUR VOS ABONNEMENTS
Siège : Dans l'enceinte de la RTG Boulbinet - Kaloum
Tél: +224 664 633 212 / 623 693 886 - BP : 191 Conakry
E-mail : horoya1958@gmail.com

SIMANDOU MINING SUMMIT

Mobilisation de plusieurs institutions financières internationales

La première édition du Simandou Mining Summit s'est achevée le 13 novembre 2026 à Conakry après trois jours de conférences, de rencontres d'affaires et d'échanges entre autorités, investisseurs et opérateurs miniers. Placé sous le thème « L'industrie minière, moteur de la diversification économique à l'ère de Simandou 2040 », l'événement a réuni 2 240 participants issus de 41 pays, avec la participation de 101 sponsors, exposants et partenaires.



Ouvert le 11 novembre sur l'île de Kassa par le président de la République, le général Mamadi Doumbouya, le sommet a enregistré la présence de nombreuses personnalités nationales et internationales, dont le président de la Transition de la Guinée-Bissau, le général Horta Inta-A. Plusieurs dirigeants de grandes compagnies minières mondiales, notamment Alcoa, Glencore, Winning International Group et Rio Tinto, ont également pris part aux travaux.

Au cours des débats, les autorités guinéennes ont présenté aux investisseurs quatre projets prioritaires estimés à 3,8 milliards de dollars. Il s'agit du Bus Rapid Transit (BRT) et du Heavy Rail Transit (HRT) du Grand Conakry, de la Route côtière Sud ainsi que des centrales solaires photovoltaïques avec systèmes de stockage par batteries de Dabola et de Faranah. Ces projets ont été exposés dans le cadre de séances de négociation baptisées « Deal Rooms ».

Les discussions ont mobilisé plusieurs institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, l'IFC, l'Africa Finance Corporation (AFC) et Bpifrance. Les échanges ont porté sur les mécanismes de financement et les perspectives de partenariat autour des infrastructures, de l'énergie et d'autres secteurs jugés stratégiques pour la transformation économique du pays.

Le sommet a également mis l'accent sur le développement du contenu local, la création d'emplois et le renforcement des compétences nationales. Le ministre directeur de cabinet de la Présidence et président du Comité stratégique de Simandou, Djiba Diakité, a notamment insisté sur l'importance de la formation des ressources humaines à travers la Simandou Academy, ainsi que sur le transfert de compétences et de technologies au profit des Guinéens.

Au-delà du secteur minier, cette rencontre s'inscrit dans la dynamique du programme Simandou 2040, un vaste plan de développement socio-économique étalé sur quinze ans et porteur d'une ambition d'investissement de plus de 200 milliards de dollars. Les organisateurs entendent désormais faire du Simandou Mining Summit un rendez-vous économique majeur en Afrique et renforcer l'attractivité de la Guinée auprès des investisseurs internationaux.

Thierno Kalifatou Doumbouya



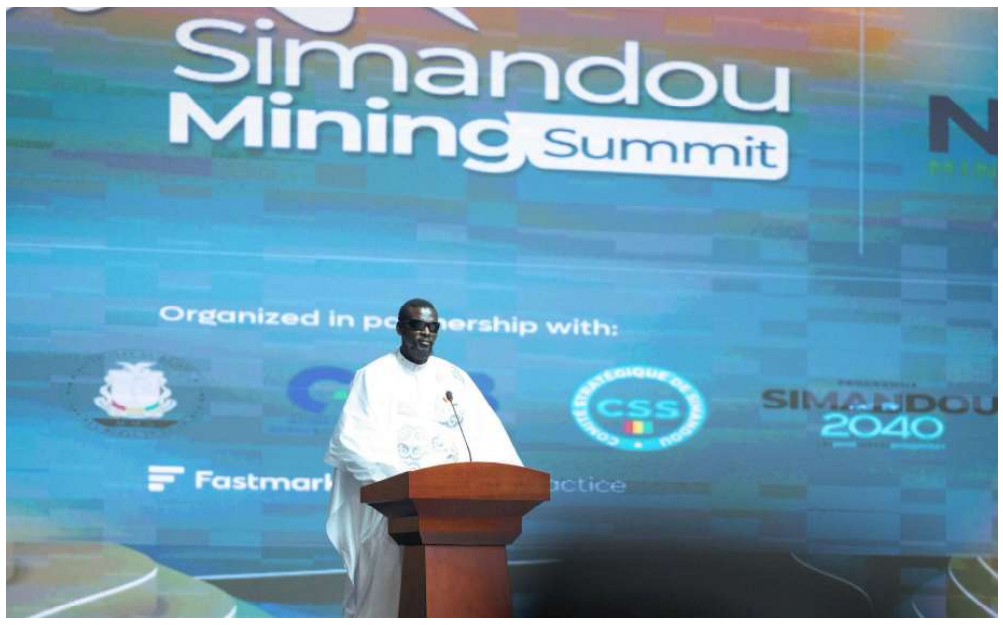
HOROYA
Quotidien national
Siège: Boulbinet - Commune de Kaloum
BP: 191 Conakry, République de Guinée E-mail: horoya1958@gmail.com

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Ibrahima Koné
664 63 32 12 / 624 94 45 99 konesayon1@gmail.com
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
Marie Louise Diallo
623 69 38 86 marielouisediallo1@gmail.com
REDACTEUR EN CHEF
Amadou Kendessa Diallo
622 48 10 45 kenssa2@gmail.com
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Jean Marie Morgan
Tél: 622 26 97 26 morgan1535@gmail.com
RUBRIQUE POLITIQE & ÉCONOMIE
Lansana Sarr 628 97 19 33 sarrlansana93@gmail.com
Th. Kalifatou Doumbouya 624 69 31 55
RUBRIQUE ÉDUCATION & SOCIÉTÉ
Balla Yombouno 628 74 23 08
Sékouba Kourouma 628 00 36 63
RUBRIQUE CULTURE & SPORT
Maïmouna Bangoura 622 21 12 26
Ibrahima Sory Bangoura 625 21 78 24
CHEF SERVICE RESEAUX SOCIAUX
Mamadou Mouctar Diallo 622 32 39 58
CHEF SERVICE FABRICATION
Abdoulaye Alsény Bangoura
664 00 44 47 abalbangou@gmail.com
RESPONSABLE SITE
Youssouf Hawa Kéïta Tél : 622 28 54 00
CHEF SAF
Aïssata Bilivogui 622 55 61 42
CHEF SERVICE COMMERCIAL & RECOUVREMENT
Diaka Sanoh Tél: 622 33 13 57
DISTRIBUTION
Alpha Saliou Diallo 628478037
Lébé Doré
ARCHIVES
Sââ Adolphe Kondano 627 99 64 74
PHOTO
Lamine Sylla 621 70 61 13

SIMANDOU MINING SUMMIT

Mamadi Doumbouya fixe le cap d'une industrie de transformation

À l'occasion de la première édition du Simandou Mining Summit, organisée sur l'île de Kassa, le chef de l'État, Mamadi Doumbouya, a réaffirmé la volonté de la Guinée de s'ouvrir aux investisseurs, tout en exigeant une rupture avec les pratiques extractives traditionnelles. Au cœur de cette ambition : la transformation locale des ressources minières et le suivi rigoureux des engagements pris.





Prenant la parole devant un parterre d'investisseurs nationaux et internationaux, ainsi que de grands acteurs industriels du secteur minier, le président de la République a tenu à adresser un message clair et rassurant sur le climat des affaires en Guinée.

« La Guinée est ouverte aux affaires, dans un esprit propre et constructif, guidée par le pragmatisme et par le souci de réussir », a déclaré le président Mamadi Doumbouya.

Cap sur le pragmatisme et un suivi à 24 mois

Loin des simples déclarations d'intention, le chef de l'État a insisté sur la nécessité de traduire rapidement les échanges du sommet en feuilles de route opérationnelles. Refusant les longues formalités sans résultats concrets, il a appelé l'ensemble des décideurs et des partenaires industriels à adopter un rythme de travail soutenu, axé sur l'efficacité.

« Je veux que ces travaux se fassent de façon stratégique, courte, pragmatique et dans l'intérêt de chacun », a-t-il souligné, tout en fixant une échéance d'évaluation à deux ans, voire plus tôt, afin de mesurer les avancées concrètes sur le terrain.



Le programme Simandou 2040 comme boussole

En lançant officiellement les travaux depuis l'île de Kassa, le président a inscrit cette initiative dans le cadre stratégique du programme Simandou 2040. Cette vision nationale ambitionne de faire sortir la Guinée d'un modèle exclusivement extractif, afin de faire de ses ressources naturelles un véritable levier de transformation économique durable, de création de valeur ajoutée locale et de diversification industrielle.

Dans le prolongement des orientations présidentielles, des acteurs majeurs du secteur, notamment la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) et Nimba Mining Company (NMC), ont également présenté leurs projets d'unités de transformation, notamment dans les domaines du raffinage et de la production d'alumine, ainsi que leurs engagements en faveur du contenu local. Ces présentations illustrent la dynamique industrielle que les autorités guinéennes entendent impulser au secteur minier.



Thierno kalifatou Doumbouya

SIMANDOU MINING SUMMIT

Djiba Diakité expose la stratégie pour attirer les investisseurs

À l'occasion de la deuxième journée du Simandou Mining Summit, tenue à Conakry, le directeur de cabinet de la présidence de la République et président du Comité stratégique de pilotage du projet Simandou, Djiba Diakité, a présenté la vision des autorités guinéennes visant à faire du projet Simandou un moteur de transformation économique et d'attractivité pour les investisseurs. La rencontre a réuni plusieurs membres du gouvernement, des représentants du secteur minier et des partenaires internationaux.



Dans son discours, il a rappelé le message du président Mamadi Doumbouya adressé aux investisseurs lors de l'ouverture du sommet à Kassa. Selon lui, la Guinée entend bâtir des partenariats fondés sur la confiance mutuelle, la création de valeur et une collaboration durable permettant aux investisseurs de participer pleinement à la transformation du pays.

Revenant sur l'expérience de Simandou, Djiba Diakité a expliqué que les autorités ont choisi de privilégier la mutualisation des infrastructures plutôt qu'un développement séparé par chaque opérateur minier. Cette approche, matérialisée par la Compagnie du Transguinéen (CTG), vise à partager les coûts, les risques et les infrastructures entre les différents partenaires, tout en garantissant les intérêts de l'État guinéen.

Le responsable a également insisté sur le renforcement de la participation de l'État dans les projets stratégiques. Il a indiqué que la Guinée détient désormais au moins 15 % des parts dans les infrastructures ferroviaires, portuaires et dans la future aciérie destinée à transformer localement le minerai de fer, illustrant la volonté de mieux valoriser les ressources nationales.

Djiba Diakité a réaffirmé la détermination des autorités à mettre fin progressivement à l'exportation des minerais à l'état brut. Selon lui, l'avenir du secteur minier guinéen repose sur la transformation locale, la création de chaînes de valeur industrielles et le développement d'entreprises nationales capables d'évoluer dans les secteurs de la bauxite, de l'alumine, de l'aluminium, de l'or et des métaux critiques.

Au-delà du secteur minier, il a présenté le programme Simandou 2040 comme le cadre stratégique de la transformation économique du pays. Ce programme prévoit 122 mégaprojets et 36 réformes dans 14 secteurs prioritaires, avec l'objectif de diversifier l'économie grâce aux infrastructures, aux compétences et aux opportunités générées par le projet Simandou.

Le directeur général du Guinea Development Board, Namory Camara, a pour sa part annoncé que la première phase du programme Simandou 2040 devrait mobiliser près de 65 milliards de dollars d'investissements entre 2025 et 2030, dont 40 % issus du secteur privé. Les investissements visent notamment les secteurs de l'énergie, des infrastructures, de l'agro-industrie, des transports, du tourisme et des plateformes industrielles

En somme, Djiba Diakité a réitéré les engagements du gouvernement en faveur de la stabilité des accords, de la visibilité des projets et du développement du capital humain. Il a appelé les investisseurs à privilégier des partenariats durables favorisant le contenu local, la création d'emplois et le transfert de compétences, estimant que le succès du Simandou Mining Summit se mesurera à travers les investissements réalisés et les retombées concrètes pour l'économie guinéenne.

Thierno Kalifatou Doumbouya

DJIBA DIAKITÉ

L'art de laisser parler les œuvres

Loin des effets d'annonce, le Ministre Directeur de Cabinet de la Présidence s'est imposé comme le maître d'œuvre du programme Simandou 2040. Méthode, rigueur et résultats vérifiables.

Le 11 novembre dernier, sur l'île de Kassa, le Président Mamadi Doumbouya ouvrait la première édition du Simandou Mining Summit. Dans la salle, loin de l'agitation des caméras braquées sur les tribunes, une silhouette se faisait discrète. Celle de l'homme dont le nom revient pourtant, dossier après dossier, dès qu'il s'agit des chantiers les plus ambitieux du pays.

Pendant des décennies, Simandou n'a été qu'une promesse en suspens, bloquée par des logiques solitaires où chaque opérateur rêvait de sa propre mine, de son rail et de son port. À la tête du Comité stratégique, Djiba Diakité a pris le contrepied de ces habitudes. Il a fallu de la patience pour mutualiser les infrastructures, partager les risques et asseoir autour d'une même table des partenaires que tout opposait.

Aujourd'hui, le résultat est là, tangible : l'État guinéen détient au moins 15 % dans le chemin de fer, les ports et la future aciérie.

Mais une vision politique n'avance que si quelqu'un la traduit en calendriers et en actes. L'ambition du Chef de l'État, qui veut faire de Simandou le socle d'une économie diversifiée, a trouvé en son Directeur de Cabinet un maître d'œuvre rigoureux. Le programme Simandou 2040, avec ses 122 mégaprojets, ses 36 réformes et sa Delivery Unit dédiée au suivi, porte la marque de cette méthode.



Ce qui frappe surtout dans cette approche, c'est qu'elle dépasse la simple extraction minière. Lorsqu'il rappelait à Conakry que notre première richesse reste le capital humain, il ne s'agissait pas d'une formule de circonstance. Avec la Simandou Academy, les ingénieurs, techniciens et entrepreneurs guinéens se forment dès maintenant. Et en fléchant une large part des revenus vers un fonds souverain, le regard se porte déjà vers les générations à venir.

À rebours des grands effets d'annonce, Djiba Diakité privilégie les engagements vérifiables, la clarté des règles et la montée en compétence des cadres locaux. Comme il l'a résumé à Conakry, après le temps de la vision à Kassa vient celui de l'action. On juge toujours l'arbre à ses fruits.

Bien sûr, le plus dur commence maintenant. Il faudra que les emplois suivent réellement, que les PME guinéennes grandissent et que l'impact se ressente dans le quotidien de chaque famille. Mais on reconnaît les vrais bâtisseurs à cela : ils ne se contentent pas de couper des rubans, ils tiennent le chantier jusqu'à son terme.

Merci, Monsieur le Ministre, pour cette constance au service de la Guinée. Que votre parcours inspire une jeunesse qui saura qu'on sert son pays avec méthode, rigueur et loyauté.

Ibrahima Koné

PROJET KALIA

Millennium Panorama Group salue l'accompagnement des autorités

En marge du Simandou Mining Summit, le Premier ministre, Amadou Oury Bah, a reçu, ce jeudi, une délégation de Millennium Panorama Group Limited, conduite par Dr Russell Scrimshaw, Chairman de Stella Vista Pty Ltd, société opérationnelle du groupe. La délégation a été introduite par Kévin Keinde, Président directeur général de Millennium Investment Corporation.

Cette rencontre a permis aux responsables du groupe de présenter l'évolution de leurs perspectives d'investissement en Guinée, notamment autour du projet minier de Kalia, situé dans la préfecture de Faranah, ainsi que de partager les conclusions de la table ronde consacrée au Green Deal, organisée en marge du sommet.

Simandou, un levier pour l'industrialisation de la Guinée

Au cours des échanges, Kévin Keinde a salué la dynamique de transformation engagée par les autorités guinéennes dans le secteur minier. Il a notamment mis en avant le projet Simandou, qu'il considère comme un puissant catalyseur du développement industriel du pays et un facteur susceptible de favoriser l'émergence de nouveaux investissements structurants.

Selon lui, les ressources naturelles dont dispose la Guinée, associées aux opportunités offertes par Simandou, peuvent contribuer à faire du pays un véritable hub industriel en Afrique, notamment dans le domaine de la sidérurgie. Il a rappelé que, dans plusieurs régions du monde, le développement de l'industrie de l'acier a constitué un moteur essentiel de croissance économique et de transformation industrielle.

Un partenariat jugé encourageant avec les autorités

Le responsable de Millennium Investment Corporation s'est également félicité de la qualité de la coopération avec les autorités guinéennes, particulièrement le ministère en charge des Mines. Il a apprécié leur disponibilité, leur compréhension des enjeux liés aux investissements et leur capacité à accompagner les porteurs de projets.

« Nous sommes extrêmement satisfaits et agréablement surpris par la capacité d'exécution et d'accompagnement du gouvernement guinéen », a-t-il déclaré, soulignant que cette collaboration constitue un signal positif pour la poursuite des initiatives du groupe.

Abordant les perspectives du projet de Kalia, il a évoqué ses différentes composantes, notamment l'exploitation minière, les infrastructures connexes et les unités de transformation. Ces investissements pourraient générer des retombées économiques et sociales importantes, à travers la création d'emplois et le développement d'une chaîne de valeur intégrée autour du fer et de l'acier.



Le Gouvernement réaffirme son engagement auprès des investisseurs

Pour sa part, le Premier ministre, Amadou Oury Bah, a réaffirmé la volonté du Gouvernement de créer un environnement propice à la réalisation des investissements structurants. Il a insisté sur la nécessité de dépasser la simple exploitation des ressources minières pour privilégier leur transformation locale et le développement d'activités industrielles à forte valeur ajoutée.

Cette orientation s'inscrit dans la vision de transformation économique portée par les autorités guinéennes, qui entendent faire du potentiel minier un véritable levier de croissance, de diversification économique, de création d'emplois et de développement durable.

Alhassane Barry

SOMMET SIMANDOU

Prima Service Guinée se signale dans la chaîne de valeur minière

À l'occasion du premier Sommet international de Simandou, organisé du 11 au 14 novembre 2026 à Conakry, Prima Service Guinée affiche clairement ses ambitions dans les secteurs minier et industriel. Son directeur général, Samba Kamara, entend renforcer les partenariats avec les investisseurs et les entreprises locales, tout en misant sur la formation, la maintenance et le transfert de compétences pour accompagner le développement du secteur en Guinée.



En marge de cette rencontre internationale, le dirigeant a présenté les différents domaines d'intervention de son entreprise ainsi que sa vision pour contribuer davantage à l'essor de l'industrie minière guinéenne.

Spécialisée dans la fourniture d'équipements miniers et industriels, Prima Service Guinée propose un accompagnement couvrant plusieurs maillons de la chaîne de valeur. Au-delà de la fourniture de matériels, l'entreprise assure également la maintenance des équipements, la disponibilité des pièces de rechange et la formation des équipes techniques.

« Nous accompagnons nos différents partenaires de bout en bout. Nous ne faisons pas que de la fourniture ; nous assurons également la maintenance et proposons des solutions clés en main », a expliqué Samba Kamara.

Miser sur la formation et le transfert de compétences

L'entreprise intervient également dans le domaine de la formation technique. À ce titre, son directeur général a évoqué l'installation d'équipements destinés à un centre de formation en Afrique de l'Ouest, en partenariat avec Festo, société spécialisée dans les technologies industrielles. Une session de formation des formateurs a récemment été organisée afin d'accompagner cette initiative.

Parallèlement, Prima Service Guinée poursuit sa diversification dans d'autres secteurs stratégiques. La société a notamment fourni des équipements de pêche comprenant des moteurs, des filets et des gilets de sauvetage dans le cadre d'un projet dédié aux communautés de pêcheurs.

Elle développe également des activités dans le secteur énergétique à travers des solutions destinées à Électricité de Guinée (EDG) et un projet de centrale électrique de 100 MW mené en collaboration avec les autorités guinéennes.

Des partenariats concrets attendus

Pour Samba Kamara, le Sommet international de Simandou représente une opportunité majeure de renforcer les échanges entre entreprises nationales et investisseurs internationaux.

« Nos attentes, c'est vraiment de développer le maximum de collaborations et de sortir de ces quatre jours avec des partenariats concrets. Nous souhaitons travailler avec les partenaires internationaux, mais surtout avec les acteurs locaux, puisque le contenu local joue aujourd'hui un très grand rôle en Guinée », a-t-il souligné.

Le directeur général a également salué les avancées enregistrées dans le cadre du projet Simandou, qu'il considère comme un symbole fort pour les entreprises guinéennes.

« C'est une très grande fierté, en tant que Guinéen et en tant que société guinéenne, d'être présent à cet événement. Simandou est avant tout notre projet. Voir des jeunes entreprises guinéennes y prendre part est une référence et une véritable source de fierté », a-t-il déclaré.

À travers sa participation à ce rendez-vous international, Prima Service Guinée entend contribuer à la dynamique de développement économique du pays en valorisant l'expertise locale, le transfert de compétences et la mise en place de partenariats durables avec les acteurs du secteur minier et industriel.

Thierno Kalifatou Doumbouya

COOPÉRATION

Conakry et Paris explorent de nouvelles perspectives économiques

En marge du Simandou Mining Summit, une importante délégation française, conduite par Benjamin Gallezot, envoyé spécial du président de la République française, Emmanuel Macron, a été reçue en audience par le Premier ministre, Amadou Oury Bah. Cette rencontre a permis de réaffirmer la volonté commune de Conakry et de Paris de consolider leur coopération économique et d'explorer de nouvelles perspectives de partenariat autour de la valorisation des ressources naturelles guinéennes.



Au sortir de l'audience, Benjamin Gallezot a indiqué que sa démarche visait essentiellement à échanger avec le Chef du Gouvernement sur les possibilités d'approfondissement de la collaboration entre les deux pays, particulièrement dans le domaine des minerais et métaux stratégiques, mais également dans les autres secteurs porteurs de croissance.

Valorisation des ressources naturelles et transformation locale

L'envoyé spécial du président français a salué la vision portée par les autorités guinéennes, axée sur la transformation locale des ressources naturelles et le développement de chaînes de valeur intégrées. Une orientation que la France partage pleinement et entend accompagner.

Évoquant les acquis de la coopération bilatérale, il a notamment rappelé la contribution d'une entreprise française à l'accompagnement du Gouvernement guinéen dans le développement du projet Simandou, ainsi que les initiatives engagées dans le domaine de la formation.

Selon lui, les discussions ont également porté sur les perspectives de développement de projets de raffinage de la bauxite en alumine, un secteur présentant des opportunités importantes pour les deux économies. Pour Benjamin Gallezot, la France pourrait constituer un débouché significatif pour la production issue des projets d'alumine en cours de réalisation en Guinée.

Au-delà de ces perspectives, les deux parties ont examiné les possibilités de coopération scientifique et technique, notamment pour améliorer la connaissance du potentiel minéralier du pays, identifier les ressources en minerais critiques et favoriser les transferts de technologies nécessaires à leur exploitation et à leur transformation sur le territoire national.

La formation et l'emploi local au cœur du partenariat

La question du développement des compétences a également occupé une place importante dans les échanges. L'émissaire français a souligné que la formation professionnelle et le renforcement des qualifications constituent des leviers essentiels pour accroître le contenu local des investissements et favoriser la création d'emplois durables.

Il a par ailleurs mis en avant les perspectives de coopération dans l'industrie, l'agroalimentaire et l'agriculture, estimant que les relations entre les deux pays reposent sur un socle politique, culturel et économique favorable à leur approfondissement.

Pour sa part, le Premier ministre, Amadou Oury Bah, au nom du président de la République, SEM. Mamadi Doumbouya a salué l'intérêt des autorités françaises à accompagner la transformation économique de la Guinée à travers le Programme Simandou 2040. Il a réaffirmé la volonté du Gouvernement de renforcer la coopération avec la France et l'Union européenne, dans une dynamique de partenariat mutuellement bénéfique.

Alhassane Barry

PRIMATURE

Une délégation canadienne reçue par le Premier ministre

A l'occasion du Simandou Mining Summit, le Premier ministre, Amadou Oury Bah, a reçu, vendredi, une importante délégation canadienne conduite par le délégué général du Québec à Dakar, Oumar Diallo. La rencontre s'est déroulée en présence du ministre du Plan, de la Coopération internationale et du Développement, Ismaël Nabé, du ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le général Ahmed Mohamed Oury Diallo, ainsi que de membres du cabinet du Premier ministre.

Cette audience a permis de faire le point sur l'état de la coopération entre la Guinée, le Québec et le Canada, notamment à la suite de la participation guinéenne au Forum Africa Expansion, organisé au mois d'août dernier.

Les échanges ont également porté sur les perspectives de partenariat dans plusieurs secteurs stratégiques, en cohérence avec les ambitions du programme de développement Simandou 2040.

Au terme de la rencontre, le ministre Ismaël Nabé a souligné l'importance de renforcer cette coopération autour du développement du capital humain, de l'agriculture, de l'éducation, des infrastructures, de la santé et des technologies. Il a indiqué que le Premier ministre a instruit la poursuite des discussions en vue d'identifier des projets concrets, susceptibles d'être rapidement mis en œuvre et de produire des retombées directes pour les populations.

Pour sa part, le délégué général du Québec a salué l'accueil réservé à sa délégation et réaffirmé la disponibilité du Québec et du Canada à approfondir leurs relations avec la Guinée. Il a notamment évoqué la perspective de partenariats gagnant-gagnant et la possibilité d'accueillir en Guinée la prochaine édition du Forum Africa Expansion en 2027.

Cette rencontre traduit une volonté commune de consolider les liens de coopération et de transformer les opportunités de dialogue en projets structurants au service du développement de la Guinée.

Alh. Barry



MATD

Après 100 jours 87,5 % des objectifs réalisés

Après 100 jours à la tête du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD), la ministre Djenabou Touré a conféré ce jeudi 12 novembre 2026 avec la presse autour d'un déjeuner. Objectif, mettre en lumière le bilan des 100 jours de réformes engagées ainsi que les perspectives. C'était en présence de la ministre de l'emploi du travail et de la Protection sociale Ramatoulaye Camara et de Aminata Kaba ministre de la femme, de la famille et des solidarités .

Nommée le 31 juillet 2026, ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation, Djenabou Touré, première femme à occuper ce poste, a dressé un bilan satisfaisant. Sur les 72 actions inscrites sur sa feuille de route pour les cent premiers jours, la ministre précise que 63 ont été réalisées, 6 sont en cours d'exécution et 3 demeurent planifiées, «Cela nous donne un taux de réalisation de 87,5 % sur les actions engagées.»

Dans son intervention, elle a particulièrement insisté sur la méthode de travail adoptée, fondée sur la planification, la concertation, la rigueur et le professionnalisme. Pour elle, les réformes institutionnelles et la refondation de l'administration publique nécessitent un suivi rigoureux des activités, une amélioration de la gouvernance territoriale, un accompagnement efficace de la décentralisation et un renforcement des capacités des ressources humaines.

Elle a, à cet effet, salué l'engagement des cadres et agents du MATD, malgré les difficultés liées notamment à l'insuffisance des équipements et à la nécessité de moderniser les outils de travail.

Des réformes ambitieuses pour transformer l'administration territoriale

Au-delà du bilan des cent premiers jours, Djenabou Touré a décliné les principaux chantiers qu'elle entend poursuivre. Parmi ses priorités figurent l'accélération du traitement des dossiers de pension, l'amélioration de la coordination entre l'administration centrale et les services déconcentrés, la consolidation de la décentralisation, le renforcement de l'état civil et de l'identification des personnes, ainsi que la modernisation des services publics.

« Notre responsabilité est de faire de l'administration du territoire et de la décentralisation des instruments au service de la paix, de la cohésion sociale, de la gouvernance locale et du développement harmonieux de notre pays », a-t-elle souligné.

Des avancées enregistrées dans plusieurs secteurs stratégiques

Dans le domaine de la coordination stratégique et du programme Simandou 2040, la ministre a rappelé l'importance du plan 2026-2040 et de la loi-programme 2026-2031 dans la transformation socio-économique du pays. Sur les cinq actions prévues dans ce volet, quatre ont été réalisées, soit un taux d'exécution de 80 %. Ces avancées comprennent notamment la mise en place d'une commission de réflexion sur les problématiques territoriales et la mobilisation d'experts avec l'appui de la Banque mondiale pour renforcer les capacités institutionnelles des collectivités situées dans les zones minières.

S'agissant de la gouvernance territoriale et de l'autorité de l'État, sept actions sur neuf ont été réalisées, une est en cours et une reste à exécuter, soit un taux de réalisation de 77,8 %. Parmi les résultats présentés figurent la vulgarisation du découpage administratif, la création de 13 nouvelles circonscriptions territoriales, la définition des critères de nomination des préfets et gouverneurs ainsi que la nomination de préfets par intérim dans les 11 nouvelles préfectures.

Le département a également finalisé les missions cartographiques relatives au rattachement des entités administratives aux nouvelles préfectures et assuré le suivi des activités organisées dans le cadre de la célébration de l'An 68 de l'indépendance nationale.

Concernant la réforme territoriale et la déconcentration, Djenabou Touré a rappelé que la présence effective de l'État sur l'ensemble du territoire constitue une condition essentielle à la réussite de la décentralisation.

Dans cette perspective, le ministère travaille à l'élaboration d'une Charte nationale de la déconcentration, destinée à préciser les modalités d'application de la loi L/2018/025, notamment en ce qui concerne les critères et procédures de création des quartiers, districts et secteurs.

Des travaux sont également engagés pour instaurer des lettres de mission annuelles assorties d'objectifs mesurables à l'intention des gouverneurs et préfets, ainsi que pour mettre en place la Commission nationale de réforme territoriale.

La ministre a par ailleurs évoqué l'éventualité de la suppression des 378 sous-préfectures, une question qui, selon elle, nécessite une étude approfondie au regard de ses implications constitutionnelles, patrimoniales et sociales, particulièrement pour les populations rurales.



La décentralisation et le dialogue politique au cœur des priorités

Sur le volet de la décentralisation effective, neuf des onze actions engagées ont été réalisées, tandis que deux sont toujours en cours, soit un taux d'exécution de 81,8 %.

Les avancées concernent notamment la classification des communes, l'élaboration de cadres organiques types, l'actualisation des décrets relatifs aux receveurs communaux, dont 163 sont actuellement en fonction, ainsi que l'encadrement de la formation des élus locaux.

Le recensement du patrimoine des collectivités territoriales et le transfert progressif des compétences du Conseil de ville aux 13 communes de Conakry figurent également parmi les résultats annoncés.

En matière de stabilité institutionnelle et de dialogue politique, huit actions sur dix ont été réalisées, soit un taux de 80 %. Le ministère a notamment finalisé les cadres de concertation du dialogue politique, dont le projet de décret est disponible. Des initiatives de dialogue citoyen ont également été conduites à Conakry et dans plusieurs localités de l'intérieur du pays.

Modernisation administrative et renforcement des capacités

La modernisation et la digitalisation de l'administration constituent également un axe important du bilan présenté. Sur les six actions engagées, cinq ont été réalisées et une reste planifiée, soit un taux de 83,33 %.

Ces réalisations portent notamment sur la création d'adresses électroniques professionnelles pour les cadres, l'introduction de la gestion électronique du courrier, la mise en place d'un tableau de bord de suivi des activités sur le terrain et l'organisation d'ateliers de sensibilisation sur l'état civil à Conakry, Boké et Mamou.

Une étude diagnostique a également été lancée en vue de la digitalisation de la collecte des taxes dans les marchés.

En ce qui concerne le renforcement des capacités et la gestion budgétaire, le ministère annonce un taux de réalisation de 100 % pour les 17 actions prévues. Celles-ci ont notamment porté sur la formation de cadres dans plusieurs domaines, dont la rédaction administrative, le contrôle financier des partis politiques et la détermination du statut de réfugié.

Le département a également procédé au recensement de son parc informatique, composé de 106 ordinateurs fixes et de 86 ordinateurs portables, ainsi qu'au recensement du parc automobile et à l'élaboration du cadrage budgétaire.

Gestion des urgences et assistance aux populations vulnérables

Le volet relatif à la gestion des crises et des urgences migratoires affiche également un taux d'exécution de 100 %, avec la réalisation des sept actions programmées.

Parmi les interventions présentées figurent la prise en charge des personnes rapatriées, la remise de la deuxième tranche d'assistance aux 800 familles sinistrées de Dar Es Salam et l'équipement de deux établissements scolaires grâce à la réalisation d'un forage, à la fourniture de tables-bancs et à la réhabilitation des toilettes.

Le ministère a également apporté une assistance aux ressortissants étrangers originaires de pays de la sous-région et accordé des bourses de master à des étudiants réfugiés.

Une dynamique à consolider avec l'appui des médias

Pour les prochains mois, Djenabou Touré entend maintenir le cap sur la gouvernance territoriale et déconcentrée, la décentralisation effective, la modernisation de l'état civil et de l'identification des personnes, ainsi que le renforcement des capacités des ressources humaines.

Elle a également annoncé sa volonté de renforcer la communication institutionnelle à travers un partenariat plus étroit entre les responsables des médias, les journalistes et les institutions publiques.

La ministre a, enfin, salué l'accompagnement des professionnels de la presse et l'engagement des cadres des services centraux et déconcentrés, qu'elle considère comme des acteurs essentiels dans la mise en œuvre des réformes.

Plusieurs témoignages sur le dynamisme de la ministre et les résultats des 100 jours ont également marqué la rencontre.

Naby Moussa Soumah

DGE
Mohamed Aly Condé installé

Le nouveau Directeur général de la Direction générale des élections, Mohamed Aly Condé a été officiellement installé dans ses fonctions, vendredi, 13 novembre 2026 sous le thème : « Ensemble, pour une gouvernance électorale au service de la nation ».



C'est le Vérificateur général adjoint de la République, Abdoulaye Oumar Diallo qui a présidé à l'installation en présence de madame la ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Djénabou Touré, le président de l'ONASUR ainsi que les cadres du MATD.

Dans son intervention, la ministre Djénabou Touré a d'abord rappelé que ; l'année prochaine on n'a quelques élections complémentaires notamment les nouvelles communes, mais également l'élection des sénateurs. Elle a aussi félicité la Cour suprême qui selon elle, qui a travaillé sans relâche, qui a aidé notre pays, et sans l'avis consultative de la Cour suprême nous allons nous retrouver dans une situation de blocage compte tenu de beaucoup de facteurs juridiques et administratives.

Aussi, elle a rappelé au nouveau Directeur général que la fonction qu'il va occuper c'est un travail de pression, la première pression commence à l'interne, la deuxième pression viendront des Candidats des parties politiques, et la troisième pression viendra des autorités. Elle a aussi appelé le directeur de travailler en étroite ligne avec la Presse et la Société civile. Aussi, de n'est pas constitué de clan de travailler avec tout monde.

De son côté, le nouveau Directeur général des élections, Mohamed Aly Condé a d'abord exprimer sa gratitude envers le Président de la République, Chef de l'État Mamadi Doumbouya en lui nommant par décret comme directeur général des élections, et s'est engagé de travailler avec rigueur et loyauté pour le bénéfice de la nation.

Poursuivant sa communication, Mohamed Aly Condé a fait savoir que; je prend l'engagement de poursuivre avec la même détermination le travail engagé, de préserver les acquis de faire en sorte que les résultats demain soient à la hauteur de que vous (la ministre) avez déjà inscrit dans l'histoire de cette institution. Je ne viens pas pour effacer l'héritage mais de préserver et consolider et d'élever davantage.

« Nous prenons aujourd'hui la DGE là où vous l'avez laissé avec la ferme ambition de poursuivre le chemin, d'accélérer les réformes et d'obtenir les résultats encore plus significatifs au bénéfice de notre pays ».

Plus loin, le Directeur général des élections, Mohamed Aly Condé a expliqué que ; la DGE n'est pas une institution ordinaire elle occupe une place déterminante dans le fonctionnement de l'État et dans la consolidation de notre architecture institutionnelle.

Présidant la cérémonie d'installation, le Vérificateur général adjoint de Guinée, M. Abdoulaye Oumar Diallo a rappelé au nouveau rentrant que ; plusieurs exigences fondamentales devront vous guider dans votre action : premièrement ; la rigueur administrative, deuxièmement la transparence et l'impartialité ; troisièmement la compétence et le professionnalisme ; quatrièmement la redevabilité et la culture de résultat.

Thierno kalifatou Doumbouya

Lire Horoya c'est bien, s'y abonner c'est mieux

Infos en continu sur horoya.net



Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
Direction Générale de la Police Nationale
Direction Centrale de la Sécurité Publique
Direction Régionale de Police de Kindia
Commissariat Central de la Police de Coyah
N° 636 CCP CH 2026

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail- Solidarité

CERTIFICAT DE DECLARATION DE PERTE OU DE VOL

Le Commissaire Central de Police de Coyah atteste que s'est présenté devant lui :
Monsieur/Mme : Maimouna CISSE
Profession : Retraitée
Domiciliée : Fassia
Commune : Sanoyah
Tél : 621437192
Laquelle sous le serment et la foi nous déclare la perte ou le vol de : Titre foncier **N°12566/2014/TF** des parcelles **N°13 à 16** de Maneah Bananerais
Le Présent certificat de déclaration de perte ou de vol qui lui a été délivré sur sa demande ne peut en aucun cas tenir lieu des pièces déclarées perdues ou volées.

Coyah le 26/10/2026
Le Commissaire Central

CONDE Mansa Mady
Commissaire Divisionnaire de Police

Guinée

Le Sénat, c'est quoi et comment ?

La Guinée s'apprête à mettre en place les toutes dernières institutions faîtières de la 5ème République. Le 20 décembre prochain, c'est l'élection des membres d'une nouvelle institution constitutionnelle : le Sénat.

Qui va élire les sénateurs ?

Est-ce que tous les Guinéens pourront voter ? Où se déroulera le scrutin ? Comment les sièges seront-ils répartis entre les préfectures, les régions et Conakry ? Et quelle sera la part du Président de la République dans le choix des futurs sénateurs ?

Je vous propose ici, en termes simples, le mode d'emploi des premières élections sénatoriales de l'histoire institutionnelle de la Guinée souveraine.

Nous commencerons d'abord par lever toute confusion possible : les élections sénatoriales ne fonctionneront pas comme les élections présidentielles, législatives ou communales. Le mécanisme est différent. Ce ne seront pas tous les citoyens qui se rendront aux urnes pour élire les sénateurs. Une partie de ceux-ci sera élue par des représentants élus des collectivités territoriales, tandis que l'autre partie sera choisie par le Président de la République.

Et maintenant, nous pouvons entrer dans les détails.

D'abord, le Sénat, c'est quoi exactement ?

Le Sénat est la deuxième chambre du Parlement guinéen, aux côtés de l'Assemblée nationale. Mais il faut préciser dès maintenant qu'il ne s'agit pas simplement d'une deuxième Assemblée nationale. La Constitution lui confie une vocation particulière : celle de représenter les collectivités décentralisées et les différentes composantes socioprofessionnelles de la Nation.

En termes simples, le Sénat est appelé à faire entendre, au niveau national, la voix des territoires, des collectivités locales et des différentes forces vives de la société. Il participe ainsi à la représentation nationale et à l'exercice du pouvoir législatif, dans les domaines de compétence que lui reconnaît la Constitution. Cf. article 108 de la Constitution du 26 septembre 2025.

Combien de sénateurs la Guinée comptera-t-elle ?

Le Sénat guinéen comptera 81 membres.

Et comment ces 81 sièges seront-ils pourvus ?

La loi prévoit deux modes de désignation :

54 sénateurs, soit les deux tiers (2/3), seront élus au suffrage indirect.

27 sénateurs, soit le tiers (1/3) restant, seront choisis par le Président de la République.

Il faut donc bien comprendre cette répartition : les 54 premiers devront leur siège à une élection organisée par l'intermédiaire des représentants des collectivités territoriales (conseillers régionaux et communaux).

Les 27 autres seront choisis par le Chef de l'État. Cependant, une précision mérite d'être soulignée à ce niveau : parmi les 27 sénateurs choisis par le Président de la République, quatre devront impérativement être issus des Guinéens établis à l'étranger.

Le Sénat associera donc deux formes de représentation : celle des territoires, par le suffrage indirect, et celle des différentes composantes socioprofessionnelles et des compétences nationales, par le choix présidentiel. Cf. articles 108 et 110 de la Constitution ; article 187 du Code électoral ; article 8 de la loi organique L/2025/038/CNT du 27 novembre 2025 portant règlement intérieur du Sénat.

Qui aura le droit de voter aux élections sénatoriales ?

C'est ici que se trouve la principale différence avec les élections présidentielles et législatives.

Aux élections présidentielles, chaque citoyen régulièrement inscrit sur les listes électorales peut voter. Aux élections sénatoriales, ce ne sera pas le cas. Les sénateurs ne seront pas directement élus par l'ensemble des citoyens. Ce sont les conseillers communaux et les conseillers régionaux qui constitueront le collège électoral chargé de choisir les 54 sénateurs élus.

En clair, ce sont les élus locaux qui vont voter pour désigner les représentants de leurs territoires au Sénat.

Prenons un exemple. Dans une préfecture, les citoyens ont préalablement élu leurs conseillers communaux. Ces élus, qui ont aussi élu les conseillers régionaux de la région concernée, s'ajoutent à ces derniers pour procéder ensemble au choix du sénateur de leur préfecture.

C'est ce que l'on appelle le suffrage indirect : les citoyens élisent leurs représentants locaux, et ces représentants prennent ensuite part à l'élection des sénateurs. Autrement dit, le citoyen ne choisit pas directement son sénateur, mais les élus qu'il a choisis participent à sa désignation.

Il faut donc retenir que l'élection des sénateurs constitue une deuxième étape de la représentation démocratique, après l'élection des représentants locaux. Cf. articles 110 de la Constitution et 182 et 187 du Code électoral.

De combien de sénateurs chaque territoire disposera-t-il ?

Le Code électoral a prévu une répartition particulière des sièges pour tenir compte de l'organisation territoriale du pays. Les deux tiers des sénateurs élus seront répartis entre les préfectures, les chefs-lieux des régions administratives et la zone spéciale de Conakry.

Voyons cela de plus près !

A. Dans les préfectures :

Chaque préfecture disposera d'un sénateur. Celui-ci sera élu par les conseillers communaux relevant de cette préfecture, auxquels s'ajouteront les conseillers régionaux de la région concernée. Cela signifie que les représentants des communes et de la région participeront ensemble au choix du sénateur de la préfecture.

B. Dans les chefs-lieux des régions administratives :

Chaque chef-lieu de région disposera également d'un sénateur. Celui-ci sera élu par les conseillers communaux et les conseillers régionaux de la région concernée.

C. Dans la zone spéciale de Conakry :

Au regard de son statut particulier, la capitale bénéficiera d'un sénateur représentant la zone spéciale de Conakry. L'élection de celui-ci sera assurée par les conseillers communaux et les conseillers régionaux concernés.

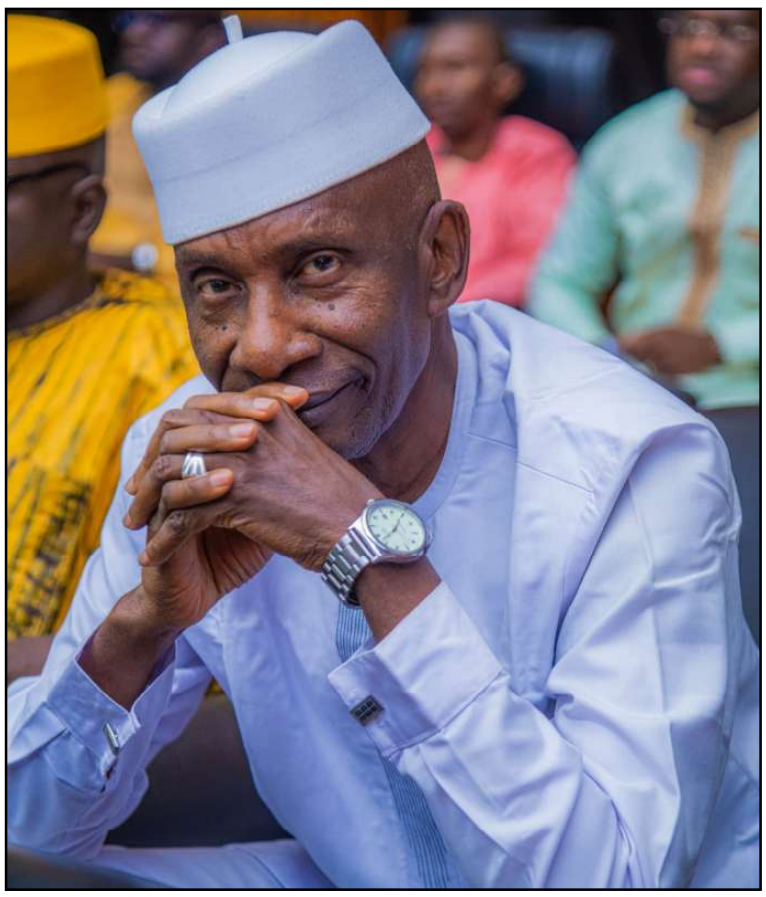
D. Dans les treize communes de Conakry :

À ce représentant général de toute la capitale s'ajouteront treize autres sénateurs, à raison d'un sénateur issu de chacune des treize communes de la capitale. Chaque commune aura donc son propre représentant au Sénat, élu par les conseillers communaux et régionaux concernés.

Conakry bénéficie ainsi d'un dispositif particulier qui tient compte de son organisation territoriale.

Au final, il faut donc retenir que le Sénat ne sera pas composé uniquement que de représentants des régions. La représentation prend également en compte toutes les préfectures du pays, ainsi que les communes de la capitale. Cf. article 187 du Code électoral.

Où et comment le vote va-t-il se dérouler ?



Voilà une autre particularité des élections sénatoriales. Contrairement aux élections présidentielles ou législatives, le scrutin ne se déroulera pas dans tous les quartiers, districts et villages du pays. Le vote sera organisé uniquement dans les chefs-lieux des régions administratives par l'organisme national en charge des élections.

Et concrètement, c'est un centre de vote régional qui sera installé dans chaque région. Ce centre comprendra plusieurs bureaux de vote : un bureau pour chaque préfecture et, à Conakry, un bureau pour chacune des treize communes.

Chaque bureau sera composé de cinq membres :

Un président, qui sera un magistrat de l'ordre judiciaire désigné par le tribunal de première instance ;

Un vice-président, choisi par le démembrement de l'organisme national en charge des élections ;

Un secrétaire, choisi par le gouverneur de région ;

Deux assesseurs, choisis parmi les membres du collège électoral.

Et le jour du scrutin, comment cela va-t-il se passer ?

La procédure est relativement simple :

Première étape : les membres du bureau de vote prennent place et les opérations sont ouvertes. Les deux assesseurs votent en premier.

Deuxième étape : chaque électeur habilité se présente dans le bureau correspondant à sa préfecture ou à sa commune.

Troisième étape : le président du bureau lui remet un bulletin de vote unique.

Quatrième étape : l'électeur se rend dans l'isoloir pour exprimer son choix.

Cinquième étape : il plie son bulletin et le dépose dans l'urne transparente placée à la vue de tous.

Sixième étape : le secrétaire inscrit le vote ainsi effectué sur la liste d'émargement.

Nous devrions bien comprendre donc que le vote est personnel et secret. Il ne s'agit ni d'un vote à main levée ni d'une désignation par acclamation. Même si le collège électoral est restreint, le secret du vote est garanti. Cf. article 204 du Code électoral.

Comment saura-t-on qui a gagné ?

Le Code électoral a retenu un mode de scrutin facile à comprendre : le scrutin majoritaire à un tour. Cela signifie qu'il n'y aura pas de second tour. Le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix remporte l'élection.

Prenons un exemple !

Dans une circonscription où un seul sénateur est à élire, trois candidats se présentent :

Le candidat A obtient 45 voix ;

Le candidat B obtient 30 voix ;

Le candidat C obtient 15 voix...

Suite au prochain numéro

Par Fodé Tass Sylla

République de Guinée

Ministère des Infrastructures

AGEROUTE
Agence de Gestion des Routes-Guinée

Unité de gestion des projets routiers financés par la BID en République de Guinée (UGP-BID)

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (SERVICES DE CONSULTANT-SELECTION DE CONSULTANT INDIVIDUEL)

Sélection d'un consultant individuel : Spécialiste en Passation des Marchés pour le projet GIN 1061 (Projet de construction du corridor routier régional Guinée — Sénégal : Tronçon Mali — Gadhalougué : 53 Km).

PAYS : **République de Guinée.**

NOM DU PROJET : **Projet GIN 1061 (Projet de construction du corridor routier régional Guinée — Sénégal : Tronçon Mali — Gadhalougué : 53 Km).**

SECTEUR : **Infrastructures de Transport.**

SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL (RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL) : **Spécialiste en Passation de Marchés pour le Projet GIN 1061 (Route Mali — Gadhalougué en République de Guinée).**

Mode de Financement (MdF) : **Vente à Tempérament.**

Numéro du Financement : **GIN 1061.**

La République de Guinée a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du Projet GIN 1061 (Projet de construction du corridor routier régional Guinée — Sénégal : Tronçon Mali — Gadhalougué : 53 Km), et a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour les paiements éligibles au titre du contrat de services d'un consultant individuel pour lequel la présente manifestation d'intérêt est émise.

Les services comprennent : (i) Elaboration des dossiers de passation des marchés suivant le modèle type de la BID, en rapport avec les projets : AGPM, ASPM, DAO, Dossiers de Consultation (AMI, DP, etc.) ; (ii) Participation au processus d'appel d'offres : Ouverture des offres, évaluation et préparation des rapports d'évaluation et élaboration des projets des marchés et des contrats ; (iii) Gestion des marchés et des contrats : Examen des documents contractuels (Marchés, Avenants, Ordres de Service, etc. ; (iv) Préparation des documents afférents aux rapports mensuels et trimestriels ; (v) Archivage de toute ia documentation relative aux marchés passés par i' UCP pour ies besoins d'audit ; (vi) Préparation et suivi avec le bailleur, les demandes d'avis de non objection ; (vii) Préparation et suivi des marchés et contrats pour signature et approbation.

La période de mise en œuvre du projet GIN 1061 est de septembre 2026 à septembre 2030. Le niveau d'effort estimé est de 48 hommes/mois. La date de début prévue pour la mission est fixée au 1 er décembre 2026.

Les termes de référence (TdRs) détaillés de la mission sont joints à la présente demande de manifestation d'intérêt.

L'AGEROUTE Guinée SA, Agence d'Exécution du Projet GIN 1061, invite maintenant les cabinets de consultants éligibles (consultants individuels originaires des pays membres de la BID) à manifester leur intérêt pour la réalisation des services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations spécifiques qui démontrent qu'ils sont pleinement qualifiés pour exécuter les services. Les consultants individuels affiliés à une organisation/société peuvent également manifester leur intérêt.

La liste restreinte sera établie à la suite de l'évaluation des CV et des informations fournies en réponse au présent avis à manifestation dintérêt. Les candidats potentiels devront fournir des informations sur leurs qualifications générales en tant que consultant individuel, leur expérience en rapport avec la mission, leur expérience dans la région et le secteur ainsi que leurs connaissances linguistiques.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection applicable aux consultants individuels telle que définie dans les Directives de la BlsD pour la passation de marchés de services de consultants dans le cadre des projets financés par la Banque Islamique de Développement (version avril 2019).

Qualifications minimales requises :

- Être titulaire d'un diplôme Bac+4 ou Bac+5 en génie civil, droit, gestion de la passation des marchés de projets, gestion de projet, administration des affaires, administration publique ou gestion de la chaîne d'approvisionnement ;
- Avoir suivi avec succès les modules de formation en ligne de la BID sur la passation des marchés dans le cadre des projets constituera un atout.
- Expérience générale minimale : Avoir dix (10) années révolues d'expérience pertinente justifiée dans le domaine de la passation des marchés des projets financés par un bailleur international (Banque Islamique de Développement, Banque Africaine de Développement, Banque Mondiale, Union Européenne, etc.) ;
- Expérience spécifique minimale (en rapport avec la mission) : Justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) dans la Passation des Marchés de projets d'infrastructures de transport ou tout autre domaine du génie civil (Adduction d'eau, Assainissement, Bâtiments, etc.) ;
- Expérience antérieure dans d'autres Banques Multilatérales de Développement . Justifier d'une expérience en tant que membre Ongénieur, Spécialiste en Passation des Marchés, Responsable Administratif et Financier, Suivi-Evaluation, Ingénieur homologue, etc.) d' une Unité ou Cellule d'exécution de projets routiers financés par d'autres Banques Multilatérales de Développement.
- Communication orale et écrite en Français : Avoir obligatoirement d'excellentes compétences en communication orale et écrite en Français ;
- Connaissance avancée de l'outil informatique : Excel, Word, PowerPoint, Access, Outlook, etc.
- Formation en ligne organisée par la BID sur la passation des marchés dans le cadre des projets.

Les consultants individuels intéressés sont invités à lire les clauses I . 23 et 1 .24 des Directives de la BlsD pour la passation des marchés de services de consultants dans le cadre des projets financés par la Banque Islamique de Développement (les «Directives de passation de marchés») qui énoncent les politiques de la BlsD en matière de conflits d'intérêts.

Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous pendant les heures d'ouverture des bureaux indiquées : Heures d'ouverture des bureaux : 8 heures 30 minutes et Heures de fermeture : 16 heures 30 mn du Lundi au Jeudi et le Vendredi de 8 heures 30 minutes à 13 heures 30 minutes (heure locale).

UNITÉ DE GESTION DES PROJETS ROUTIERS FINANCÉS DE LA BID EN GUINÉE (UGP-BID). À l'attention de : M. Karamoko TRAORE, Coordonnateur de l'UGP-BID

AGENCE DE GESTION DES ROUTES (AGEROUTE GUINÉE SA). MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES, SÉME ÉTAGE. IMMEUBLE ABRITANT LE SIÈGE DE L'UGP-BID, EN FACE DE L'EX-SOTELGUI. QUARTIER ALMAMYA, COMMUNE DE KALOUM. BP : 1691-CONAKRY. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE. / Tél (+224) 625 28 47 75. / E-mail karamoko.traore@ageroute.gov.gn

Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite, accompagnées du CV et de tout autre document jugé pertinent, à l'adresse mentionnée ci-dessous (en personne, par courrier (DHL)) au plus tard le Lundi 07 décembre 2026 à 16 heures 30 minutes, avec la mention suivante : « Recrutement d'un Spécialiste en Passation des Marchés pour le Projet GIN 1061 de l'UGP-BID ».

Agence d'Exécution : **Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE GUINEE SA).**
A l'attention de : **Monsieur Karamoko TRAORE, Coordonnateur de l'UGP-BID. 5ÉME ÉTAGE, IMMEUBLE ABRITANT LE SIÈGE DE L'UGP-BID, EN FACE DE L'EXSOTELGUI, QUARTIER ALMAMYA, COMMUNE DE KALOUM - CONAKRY. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE. Tél : (+224) 625 28 47 75.** / E-mail : **karamoko.traore@ageroute.gov.gn**

Conakry, le 10 NOV 2026

Le Directeur Général /
AGEROUTE Guinée SA

Moïse SIDIBÉ

République de Guinée

Ministère des infrastructures

Agence de Gestion des Routes de Guinée (AGEROUTE Guinée SA)

Unité de Gestion des Projets Routiers Financés par la BID en Guinée (UGP-BID)

Termes de Référence en vue de la sélection d'un consultant individuel : Spécialiste en Passation des Marchés pour le projet GIN 1061 (Projet de construction du corridor routier régional Guinée — Sénégal : Tronçon Mali — Gadhalougué : 53 Km).

A. Contexte

Le Groupe de la Banque islamique de développement (BID) est une institution financière internationale de développement qui œuvre à la promotion du développement socio-économique dans ses 57 pays membres, répartis sur quatre continents (Afrique, Asie, Europe et Amérique du Sud). La mission de la BID consiste à promouvoir un développement humain global, en mettant l'accent sur les domaines prioritaires que sont la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé, la promotion de l'éducation, l'amélioration de la gouvernance et l'amélioration du bien-être des populations.

L'Unité de Gestion des Projets de Transports (UGP-BID) est l'organe unique chargé du suivi de l'exécution des projets routiers financés en Guinée par la Banque islamique de développement. Cette UCP est placée soUs la direction de l'Agence de Gestion des Routes de Guinée (AGEROUTE— Guinée S.A) qui est l'Agence d'Exécution. L'Agence de Gestion des Routes de Guinée, en abrégé « AGEROUTE-Guinée SA » est créée par décret D/2021/PRG/SGG du 06 juillet 2021 sous forme de société publique, de type Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration, régie par l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et de Groupement d'Intérêt Économique (AUDSC-GIE OHADA), la loi N O L/2017/AN du 08 décembre 2017 modifiant certaines dispositions de la loi L/201 6//075 du 30 décembre 201 6, portant gouvernance financière des sociétés et établissements publics. L'AGEROUTE-Guinée SA. est placée sous la tutelle technique du Ministère en charge des Infrastructures et soUs la tutelle financière du Ministère en charge de l'Économie, des Finances et du Budget. L' AGEROUTE-Guinée S.A a pour missions la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'assistance au maître d'ouvrage dans le domaine des routes.

B. Objectifs du Projet

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu de la Banque islamique de développement (BID) un accord de vente à tempérament pour financer le projet de construction du corridor routier régional Guinée — Sénégal (Tronçon Mali — Gadhalougué : 53 Km). L'objectif du Projet est d'améliorer la connectivité régionale et l'intégration économique entre la Guinée, le Sénégal et le Mali par la construction d'un corridor de transport qui améliore l'efficacité commerciale, l'accès au marché et le développement agricole, tout en promouvant la cohésion régionale.

Le périmètre du Projet couvre les composantes suivantes : (i) Travaux de Génie Civil (53 Km de route bitumée en 2x1 voie aUX normes de la CEDEAO) y compris les travaux connexes ; (ii) Services de Consultant (Contrôle et Supervision des travaux ; Etudes techniques routières de 300 Km ; Audit environnemental du projet ; Evaluation à mi-parcours et à la fin du Projet.) ; (iii) Audit financier et (iv) Soutien à l'UGP.

C. Localisation du Projet

Le Projet de corridor routier régional Mali — Gadhalougué est situé dans la préfecture du Mali en République de Guinée, et couvre une partie importante de la zone d'influence directe du projet (ZIDP). Cette zone, dont la population est estimée à 1 370 812 habitants en 2020, s'étend sur environ 39 818 km2, soit 9 % de la superficie totale des deux pays. La région est stratégiquement positionnée au carrefour de la Guinée et de la frontière sénégalaise, servant de zone vitale pour la connectivité régionale et le développement économique.

D. Objectif de la mission

L'AGEROUTE-Guinée SA souhaite recruter, pour le compte de l'UGP-BID, un Spécialiste en passation des marchés chargé d'apporter un appui dans la passation des marchés de travaux, de biens, de services de consultants et de services autres que les services de consultants, afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente du Projet et d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix.

Le Consultant sera sélectionné conformément aux directives et procédures de passation des marchés de la Banque, ou selon le système national de passation des marchés, conformément aux dispositions approuvées pour le Projet et à l'Accord de financement.

Le Spécialiste en passation des marchés exercera ses fonctions sous la supervision directe du Coordonnateur de l'UGP-BID, à qui il rendra compte.

E. Étendue des services

E.I. Planification et stratégie de passation des marchés

- Préparer, actualiser et suivre le plan de passation des marchés couvrant tous les marchés de travaux, biens, services de consultants et services autres que les services de consultants du Projet ;
- Pour chaque marché, documenter notamment l'objet, le lot, le coût estimatif, la méthode de passation ou de sélection, l'approche du marché, les étapes de revue applicables et le calendrier prévisionnel ;
- Contribuer à l'évaluation des capacités de l'agence d'exécution, des risques de passation des marchés et des conditions du marché, puis proposer des mesures d'atténuation et des calendriers réalistes ;
- Préparer et actualiser, si nécessaire, le manuel de mise en œuvre de la passation des marchés du Projet conformément au modèle et al-JX exigences applicables de la BID ;
- Assurer la cohérence entre le plan de passation des marchés, le plan de travail du Projet, les allocations budgétaires et le calendrier de mise en œuvre.

E.2. Préparation et traitement des procédures

- Préparer ou examiner les avis généraux et spécifiques de passation des marchés, demandes de cotations, demandes de propositions, dossiers types d'appel d'offres et autres documents requis par la méthode approuvée ;
- Vérifier que les critères de qualification et d'évaluation, les spécifications, les exigences de soumission et les clauses contractuelles sont cohérents avec les documents approuvés et les règles applicables ;
- Organiser ou appuyer les réunions préalables à la soumission, préparer les procès-verbaux et coordonner la préparation des réponses écrites aux demandes de clarification, sous réserve des validations requises ;
- Appuyer l'organisation des séances d'ouverture des offres/propositions et veiller à l'établissement, à la signature et à l'archivage des procès-verbaux ;
- Apporter un appui technique aux commissions d'évaluation et contribuer à la préparation des rapports d'évaluation, sans se substituer aux responsabilités formelles des membres et de l'autorité compétente ;
- Préparer les projets de lettres de notification, d'attribution et de contrats, selon les étapes et approbations prévues.

E.3. Revues de la BID et approbations

- Préparer et suivre les dossiers soumis à la BID pour revue ou avis de non-objection, lorsque cela est requis par les dispositions applicables
- Tenir un registre des soumissions, dates d'envoi, commentaires reçus, réponses, avis de non-objection et décisions en attente ;
- Veiller à ce que les commentaires soient transmis aux personnes responsables, que les réponses soient préparées dans les délais convenus et que les versions finales des documents soient archivées ;
- Ne pas engager l'UGP-BID, l'AGEROUTE Guinée SA ou la BD au-delà des pouvoirs expressément délégués au Consultant.

E.4. Gestion et suivi des contrats

- Tenir à jour un registre des contrats comprenant les dates clés, montants, échéances, garanties, livrables, ordres de service, avenants, paiements lorsque l'information est disponible, et obligations restant à exécuter ;
- Suivre les étapes contractuelles et signaler rapidement les retards, écarts, risques, demandes de variation et autres questions nécessitant une décision de l'autorité compétente ;
- Examiner, du point de vue de la passation des marchés, les projets d'avenants, ordres de service et autres documents contractuels avant leur transmission atIX responsables habilités
- Coordonner avec les équipes techniques le suivi des livraisons, réceptions, livrables et obligations contractuelles, sans assumer les responsabilités techniques de contrôle ou de supervision qui relèvent d'autres spécialistes ;
- Contribuer aux revues de performance des contrats et suivre les actions correctives convenues.

E.5. Plaintes, intégrité et gestion des risques

- Tenir un registre des plaintes liées à la passation des marchés, consigner les dates de réception, les étapes de traitement et les réponses validées ;
- Contribuer à un traitement objectif, documenté et diligent des plaintes, dans le respect des procédures applicables et des responsabilités institutionnelles ;
- Signaler sans délai aux responsables habilités toute situation susceptible de soulever des risques d'intégrité, de fraude, de corruption, de collusion, de conflit d'intérêts ou d'irrégularité ;
- Respecter les exigences de confidentialité, de conservation des documents et de conduite professionnelle.

E.6. Reporting, archivage et coordination

- Préparer les rapports mensuels d'activités et les notes techniques ou rap-

ports circonstanciés demandés par le Coordonnateur de l'UGPBID ;

- Fournir des informations actualisées sur les procédures en cours, les marchés en retard, les décisions attendues, les risques et les mesures correctives proposées ;
- Mettre en place et maintenir un système centralisé d'archivage papier et électronique, avec un index des documents et une traçabilité des versions et décisions ;
- Préparer les documents et informations requis pour les missions de supervision, les audits, les revues de portefeuille et les évaluations du Projet.
- Assurer la coordination avec les services de l'AGEROUTE Guinée SA, l'UGP-BID, les commissions compétentes, les parties prenantes du Projet et la BID.

E.7. Renforcement des capacités et transfert de connaissances

- Fournir un accompagnement en cours d'emploi au personnel concerné sur les procédures et outils de passation des marchés et de gestion des contrats.
- Organiser, selon les besoins approuvés par le Coordonnateur, des séances pratiques ou ateliers ciblés sur la préparation des dossiers, l'évaluation, la gestion des contrats, l'archivage et le suivi du plan de passation des marchés.
- Documenter les activités de formation, les participants, les thèmes abordés et les actions de suivi.

E.8. Limites du mandat et délégation de responsabilités

Le Consultant exerce une fonction d'appui technique et de conseil. Les décisions d'approbation, d'attribution, de rejet, de signature, de modification ou de résiliation de contrats restent du ressort des autorités et organes compétents. Le Consultant ne doit pas se substituer aux commissions d'évaluation, à l'autorité contractante, aux responsables techniques ou à la BID. Toute délégation spécifique doit être écrite, explicite et conforme aux règles applicables.

F. Qualifications et Expérience minimales

- Diplôme Bac+4 ou Bac+5 dans une discipline pertinente, notamment génie civil, droit, passation des marchés, gestion de projet, administration des affaires ou publique, ou gestion de la chaîne d'approvisionnement.
- Au moins dix (10) années d'expérience professionnelle pertinente en passation des marchés de projets financés par des bailleurs internationaux.
- Au moins cinq (5) années d'expérience en passation des marchés de projets d'infrastructures de transport ou d'autres infrastructures de génie civil.
- Excellente maîtrise du français à l'oral et à l'écrit.
- Capacité à utiliser les outils informatiques usuels, notamment Word, Excel, PowerPoint et Outlook.
- Expérience sur des projets financés par la BID ou d'autres banques multilatérales de développement et formation en ligne de la BID considérées comme éléments de notation selon la matrice ci-dessous.

G. Compétences requises

- Bonne connaissance des procédures de passation des marchés et de sélection des consultants pour des projets financés par des bailleurs internationaux.
- Capacité à préparer des documents clairs, cohérents et conformes aux procédures applicables.
- Capacité à organiser, prioriser et suivre plusieurs procédures simultanément.
- Compétences en communication, coordination et travail avec des équipes pluridisciplinaires.
- Intégrité, impartialité, confidentialité et aptitude à gérer les risques de conflit d'intérêts.

H. Durée, lieu et modalités de travail

La durée indicative de la mission, liée au délai de mise en œuvre du projet GIN 1061, est de quarante-huit (48) mois au maximum. Le candidat retenu fera l'objet d'une évaluation de performance annuelle. Toute prolongation sera subordonnée à la disponibilité des fonds, aux besoins du Projet, à une évaluation satisfaisante de la performance et aux règles contractuelles applicables. Le lieu de travail, les modalités de déplacement, le régime de rémunération, la fréquence de paiement et les dispositions relatives aux congés ou absences seront précisés dans le contrat..

I. Livrables et calendrier de reporting

Livrable	Contenu minimal	Échéance / fréquence	Validation
1. Plan de travail initial	Priorités, calendrier des procédures, besoins de coordination et risques immédiats.	Dans les 15 jours suivant la prise de fonctions.	Coordonnateur de l'UGP-BID.
2. Plan de passation des marchés actualisé	Liste des marchés, méthodes, estimations, étapes de revue, calendrier et responsabilités.	À l'entrée en fonction puis à chaque mise à jour approuvée.	UGP-BID ; transmission à la BID selon les procédures applicables.
3. Rapport mensuel	Avancement par marché, décisions attendues, retards, risques, plaintes et actions correctives.	Chaque mois, au plus tard le 10 du mois.	Coordonnateur de l'UGP-BID.
4. Registres de suivi	Registre des procédures, contrats, plaintes, avis de non-objection, risques et recommandations.	Mise à jour en continu ; état récapitulatif mensuel.	Coordonnateur de l'UGP-BID.
5. Notes/rapports spécifiques	Analyse ou compte rendu d'une question particulière, d'une mission ou d'un incident.	À la demande, selon le délai convenu.	Coordonnateur de l'UGP-BID.
6. Rapport annuel de performance	Résultats des indicateurs, explication des écarts, contraintes externes et plan d'amélioration.	Annuellement.	UGP-BID/AGEROUTE selon le processus validé.
7. Rapport de clôture et de transfert	État des procédures et contrats, dossiers en cours, décisions en attente et recommandations.	À la fin de la mission ou avant le départ du Consultant.	Coordonnateur de l'UGP-BID.

Le mécanisme de revue prévoit que le superviseur transmette ses commentaires dans un délai raisonnable convenu, et que le Consultant corrige les livrables non conformes dans le délai indiqué. L'acceptation d'un livrable ne vaut pas approbation d'une décision de passation des marchés réservée à une autorité compétente.

J. Critères d'évaluation :

Les exigences minimales des sections F et G sont vérifiées avant la notation. Les candidats ne satisfaisant pas aux critères obligatoires ne sont pas notés. Les expériences doivent être étayées par un CV détaillé et, obligatoirement, par des attestations, références, certificats ou documents permettant de vérifier le rôle exercé, le projet, le bailleur et la durée.

NB :

i. Les contacts (adresse e-mail, numéros de téléphone actifs) des personnes citées dans les CV comme références doivent être fournis.

ii. Les photocopies des diplômes et attestations ou certificats de travail doivent être légalisés. Tout diplôme, attestation ou certificat de travail non légalisé ne sera pas pris en compte dans l'évaluation.

Critères d'évaluation		Scores
Qualification académique pertinente		**10 points**
• Bac+4 ou équivalent pertinent : 5 points ; • Bac+5 ou diplôme supérieur pertinent : 10 points. Le diplôme minimum reste obligatoire. **La non présentation dans le dossier de candidature du diplôme minimum exigé (Bac +4 ou Bac + 5) est éliminatoire.**		
Expérience générale en passation des marchés de projets financés par des bailleurs internationaux		**20 points**
• 10 à 14 années révolues : 10 points ; • 15 à 19 années : 15 points ; • 20 années ou plus : 20 points. Les années doivent être pertinentes et justifiées.		
Expérience en infrastructures de transport/génie civil		**30 points**
• 5 à 7 années : 15 points ; • 8 à 10 années : 22 points ; • plus de 10 années : 30 points. Le minimum de 5 ans est obligatoire. **Une expérience de moins de cinq (5) ans est éliminatoire.**		
Expérience comme Spécialiste en passation des marchés sur des projets routiers financés par la BID.		**20 points**
10 points par projet distinct pertinent, jusqu'à 20 points. Les rôles et périodes doivent être documentés.		
Expérience au sein d'une UGP de projet routier financé par une Banque Multilatérale de Développement autre que la BID.		**10 points**
• 5 points pour une expérience pertinente ; • 10 points pour deux projets ou plus, sous réserve de preuves.		
Français et compétences informatiques		**7 points**
• Français écrit et oral : 3 points ; • Word/Excel/PowerPoint/Outlook et outils de suivi : 4 points selon les éléments vérifiables.		
Formation en ligne organisée par la BID/MDBs sur la passation des marchés dans le cadre des projets. ***(A raison d'un point et demi (1,5 point) par formation suivie jusqu'à concurrence de 03 points).***		**3 points**
Total	**100 points**	

K. Conflits d'intérêts, intégrité et confidentialité

Le Consultant devra déclarer toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts, préserver la confidentialité des informations obtenues dans le cadre de la mission et se conformer aux exigences d'intégrité, de prévention de la fraude et de la corruption et de conduite professionnelle applicables au Projet. Toute alerte devra être portée sans délai à l'attention du Coordonnateur ou de l'autorité compétente, conformément aux procédures applicables.

Fait à Conakry, le 10 novembre 2026

Coordonnateur de l'UGP-BID

UGP-BID Le Coordonnateur MI/AGEROUTE GUINEE SA

Karamoko TRAORE

ANNEXE : INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESPONSABLE PASSATION DES MARCHÉS DU PROJET GIN 1061.

L'évaluation annuelle vise à apprécier la qualité et la diligence des services relevant effectivement du mandat du Spécialiste. Elle doit s'appuyer sur des preuves documentées, prendre en compte le calendrier convenu et distinguer les retards imputables au Consultant de ceux relevant d'autres acteurs ou de circonstances externes.

Indicateur	Poids	Barème proposé	Sources de vérification
1. Qualité et suivi du plan de passation des marchés	30	• **30 points** : plan actualisé en temps utile, suivi complet des jalons et alertes ; • **20 points :** écarts mineurs ; • **10 points** : lacunes importantes mais mesures correctives engagées ; • **0 point** : absence de suivi documenté.	Versions approuvées du PPM, registre de suivi, correspondances, rapports mensuels.
2. Traitement des procédures et dossiers soumis	25	• **25 points** : dossiers complets, exacts et transmis selon le calendrier convenu ; • **18 points :** retards/erreurs limités ; • **10 points** : retards ou erreurs récurrents ; • **0 point** : défaillances majeures documentées relevant du Consultant.	Dossiers de passation des marchés, commentaires de revue, dates de soumission et de correction.
3. Suivi des contrats et gestion des risques	15	• **15 points :** registres à jour, alertes précoces et suivi documenté ; • **10 points :** lacunes ponctuelles ; • **5 points :** suivi insuffisant ; • **0 point** : absence de suivi pertinent.	Registre des contrats, alertes, notes de suivi, actions correctives.
4. Suivi des recommandations des missions	10	• **10 points :** suivi à jour et actions relevant du Consultant réalisées dans les délais ; • **7 points :** retard limité ; • **3 points :** suivi partiel ; • **0 point : absence de suivi.**	Matrice de suivi des recommandations et preuves des actions entreprises.
5. Rapports mensuels et rapports spécifiques	15	• **15 points** : rapports complets, exacts et ponctuels ; • **10 points** : retards ou lacunes ponctuels ; • **5 points** : retards/lacunes récurrents ; • **0 point** : rapports non remis malgré relance documentée.	Rapports transmis, dates de réception, commentaires du superviseur.
6. Archivage, intégrité et renforcement des capacités	5	• **5 points** : dossiers complets, traçables et actions de partage de connaissances documentées ; • **3 points :** lacunes mineures ; • **1 point :** lacunes significatives ; • **0 point :** manquements majeurs.	Dossiers papier/électroniques, *index, registres* de formation et comptes rendus.
TOTAL	100		

1. Méthode d'évaluation

- L'évaluation est réalisée annuellement par le superviseur désigné, avec une discussion contradictoire avec le Consultant et validation par l'autorité compétente
- Les résultats sont appréciés au regard des livrables, des échéances convenues, de la qualité des dossiers et des actions relevant directement du Consultant ;
- Les retards imputables à des décisions de l'UGP/AGE-ROUTE, aux commissions, aux autorités nationales, à la BID, at-JX consultants (MdC et Auditeurs) / Entrepreneurs ou à des circonstances externes documentées ne sont pas automatiquement imputés au Consultant.
- Les contraintes, retards et dépendances doivent être consignés dans les rapports mensuels et dans le dossier d'évaluation afin de permettre une appréciation équitable ;
- Le Consultant peut présenter des observations factuelles sur le projet de rapport d'évaluation avant sa finalisation.

2. Seuil de renouvellement

Le score minimal proposé pour envisager un renouvellement est de 70/100, sous réserve de la disponibilité des fonds, des besoins du Projet, des clauses du contrat et des procédures applicables. Le score ne crée pas un droit automatique au renouvellement ou à l'arrêt du contrat du consultant (au cas où le score était inférieur à 70% du fait des retards qui ne lui sont pas imputables). Toute décision de renouvellement ou de non-renouvellement doit être motivée et documentée.

3. Mesures correctives et situation de faible performance

Un taux d'exécution du plan de passation des marchés inférieur à 25 % au 30 juin ne déclenche pas automatiquement le remplacement du Consultant. Il déclenche une revue documentée des causes et un plan d'action correctif. Cette revue examine notamment le niveau de préparation des marchés, les décisions en attente, les ressources disponibles, les délais de revue, les actions relevant du Consultant et celles relevant d'autres acteurs. Une éventuelle mesure contractuelle doit être fondée sur les stipulations du contrat et les procédures applicables.

4. Plan d'amélioration

Lorsque l'évaluation fait apparaître des insuffisances, le superviseur et le Consultant conviennent d'un plan d'amélioration précisant les lacunes constatées, les mesures correctives, les responsables, les délais et les éléments de preuve attendus. Le suivi de ce plan est intégré aux rapports mensuels et à l'évaluation suivante.

SOMAYAH FORY (COYAH)

La cotisation communautaire en marche

Trois ans après son installation à la tête du quartier Somayah Fory, le chef de quartier, Naby Laye Bangoura, dresse un bilan marqué par des avancées notables en matière de voirie, de sécurité et de mobilisation communautaire. Malgré ces acquis, la localité reste confrontée à deux défis majeurs : la saturation des infrastructures scolaires et la récupération de ses réserves foncières.



À son arrivée à la tête du quartier, il y a trois ans, Naby Laye Bangoura hérite d'une situation préoccupante. L'arrêt brutal des travaux de bitumage exposait quotidiennement les habitants à d'importants nuages de poussière, tandis que l'oisiveté d'une partie de la jeunesse favorisait la montée du banditisme, de la consommation de stupéfiants et des vols en pleine journée.

30 millions GNF mobilisés pour relancer le bitumage

Face à l'urgence sanitaire et environnementale provoquée par l'état de la route, le conseil de quartier a privilégié une approche concertée. Après plusieurs échanges avec l'entreprise en charge du chantier, un accord a été trouvé : la reprise des travaux en contrepartie de la prise en charge du carburant par les habitants.

Une vaste mobilisation communautaire a ainsi permis de collecter près de 30 millions de francs guinéens, somme ayant facilité la relance du chantier, au grand soulagement des riverains.

Sur le plan sécuritaire, les autorités locales ont également opté pour la sensibilisation et le dialogue. Lors d'une assemblée générale, les jeunes du quartier ont été appelés à assumer leurs responsabilités. Le chef de quartier a notamment affiché une position ferme contre les débits de boissons illicites, communément appelés cabarets, ainsi que contre la consommation de drogues.

Cette dynamique a conduit à l'organisation de la jeunesse au sein des quatre secteurs de Somayah Fory et à la mise en place de groupes de veille nocturne, contribuant à une baisse sensible des actes de délinquance.

Les femmes unies pour le développement local

Le bilan des trois dernières années est également marqué par une restructuration du mouvement associatif féminin. Jadis réparties entre plusieurs tontines fonctionnant de manière indépendante, les femmes du quartier ont été réunies au sein d'un cadre fédérateur tout en conservant l'autonomie de leurs groupements respectifs.

Cette nouvelle dynamique a déjà permis la tenue d'une formation pratique en maraîchage et ouvre des perspectives pour le développement d'activités génératrices de revenus au profit des participantes.

Saturation des écoles et bataille pour la récupération du foncier

Malgré ces progrès, la croissance démographique continue d'exercer une forte pression sur les infrastructures du quartier. La dernière rentrée scolaire a notamment révélé l'insuffisance des capacités d'accueil dans les deux établissements de la localité.

Pour prévenir une aggravation de la situation à la prochaine rentrée, les habitants ont lancé une cotisation communautaire destinée à financer l'extension des salles de classe.

L'autre défi majeur concerne la question foncière. Bien que Somayah Fory ait obtenu un accord pour la construction d'un centre de santé, le projet demeure bloqué en raison du manque d'espace disponible.

Toutefois, un recensement des lotissements a permis d'identifier plusieurs anciennes réserves foncières. Les autorités du quartier ont ainsi saisi officiellement la commune urbaine de Coyah afin d'obtenir la restitution de ces domaines relevant du patrimoine public.

Au-delà de la construction du futur poste de santé, la récupération de ces espaces devrait permettre l'aménagement d'un terrain de football polyvalent. Celui-ci servira également d'espace de prière (Salikènè) lors des célébrations de l'Aïd el-Fitr et de la Tabaski.

Tout en saluant les efforts des autorités nationales et communales, Naby Laye Bangoura lance un appel aux décideurs et aux personnes de bonne volonté afin d'accompagner Somayah Fory dans la réalisation de ces infrastructures jugées essentielles au développement du quartier.

Abdoulaye Kéïta
Photo : **Lamine Sylla**

SANOYAH

Une vendeuse tuée par un camion

Une vendeuse de citrons, dont l'identité n'a pas été révélée, a perdu la vie, mercredi 11 novembre 2026, dans un accident de la circulation survenu au marché de Sanoyah, non loin du grand carrefour de l'échangeur.



L'accident a été provoqué par un camion en provenance de Kagbelen, dont le conducteur aurait perdu le contrôle avant que le véhicule ne termine sa course dans le marché. Le bilan fait état d'une vendeuse tuée, d'une autre blessée et d'un taxi stationné au bord de la route endommagé.

Selon Bintou Kamara, vendeuse étalagiste installée à proximité de la victime, le camion impliqué dans l'accident aurait connu une défaillance de son système de freinage, provoquant ainsi la perte de contrôle du véhicule. Une situation qui n'aurait laissé aucune possibilité au conducteur d'éviter le drame.

Témoin de la scène, Ibrahima Sory Soumah, chauffeur, raconte les circonstances de l'accident: « Ce camion qui vient de tuer cette dame, je peux même dire de la broyer, était en provenance de Kagbelen lorsque le chauffeur a perdu le contrôle de l'engin. Il nous a dépassés en direction de notre ligne. Nous sommes alors accourus pour alerter les marchandes et les autres occupants des lieux, en leur demandant de quitter rapidement la zone. Malheureusement, il était déjà trop tard. Le camion a tué cette vendeuse de citrons, blessé une autre femme et endommagé un taxi »

À la suite de ce drame, Ibrahima Sory Soumah a invité les vendeurs qui occupent les abords de la chaussée à rejoindre les espaces marchands aménagés ou à s'installer au marché de Fassia. Il rappelle que ces installations avaient déjà fait l'objet d'une opération de déguerpissement en raison des risques liés à leur proximité avec la route.

Balla Yombouno

SOS

Appel à l'aide pour l'école primaire franco-arabe de Somayah Centre

L'école primaire franco-arabe de Somayah Centre, située à Coyah et fondée en 1990, fait face à d'importantes difficultés matérielles malgré ses 370 élèves et l'engagement de son personnel éducatif. L'établissement souffre notamment d'un manque de tables-bancs, de la dégradation de ses infrastructures (toiture, plafonds et peintures) ainsi que d'une pénurie de manuels scolaires, particulièrement en langue arabe.

Le directeur, Mohamed Soumah, les parents d'élèves et les enseignants volontaires appellent les autorités, les ONG et les personnes de bonne volonté à soutenir la réhabilitation de l'école afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants. Ils saluent également l'appui du chef de quartier, Sékou Camara, qui a contribué à la construction de la clôture de l'établissement.

LS

MARCHÉS PUBLICS

Renforcer l'efficacité des investissements dans la santé et l'éducation

La capitale guinéenne a accueilli mardi un atelier de validation des études sur l'efficience des marchés publics dans les secteurs de la santé et de l'éducation. La rencontre, organisée par la Direction générale du contrôle des marchés publics (DGCMP), sous l'égide du ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, avec l'appui de l'UNICEF, a réuni plusieurs membres du gouvernement et des acteurs sectoriels.





Présidant les travaux, la ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, Mariama Ciré Sylla, a souligné l'importance stratégique de la santé et de l'éducation dans la politique de développement du pays. Selon elle, ces deux secteurs constituent le socle du capital humain que les autorités entendent renforcer à travers la vision portée par le président de la République, Mamadi Doumbouya, notamment dans le cadre du programme Simandou 2040.

« La santé et l'éducation ne sont pas des dépenses ordinaires. Elles déterminent la dignité de nos concitoyens », a déclaré la ministre.

Évoquant les grands projets en cours, notamment la construction du futur hôpital national et de la Simandou Académie, elle a insisté sur la nécessité d'une gestion rigoureuse des ressources publiques afin d'assurer un impact réel des investissements.

Selon les chiffres présentés, 166 marchés publics ont été attribués dans le secteur de la santé pour un montant d'environ 355 milliards de francs guinéens en 2026, tandis que 921 milliards de francs guinéens ont été consacrés au secteur de l'éducation.

La ministre a toutefois rappelé que l'enjeu ne réside pas uniquement dans l'importance des montants engagés, mais surtout dans leur efficacité.

« Il est essentiel de veiller à ce que les hôpitaux et les écoles disposent effectivement des équipements, des médicaments et des infrastructures nécessaires au moment opportun », a-t-elle indiqué.

De son côté, le Directeur général du contrôle des marchés publics, M. Traoré, a mis en lumière plusieurs difficultés structurelles affectant la commande publique. Il a notamment cité les lenteurs dans l'exécution des marchés, les retards de paiement des prestataires ainsi que l'absence de référentiels nationaux de prix, une situation susceptible de provoquer des écarts importants dans les coûts d'acquisition.

Pour répondre à ces défis, un plan d'action a été présenté au cours de l'atelier. Celui-ci prévoit notamment une réduction significative des délais d'exécution des marchés, pouvant atteindre jusqu'à 50 %, ainsi qu'une meilleure maîtrise des dépenses publiques.

À titre illustratif, les responsables estiment qu'une optimisation des procédures relatives au plan de dépenses du ministère de la Santé, évalué à 440 milliards de francs guinéens pour 2026, pourrait générer des économies substantielles et permettre le réinvestissement de ressources dans des priorités sanitaires.

Les travaux ont porté sur trois objectifs principaux : l'enrichissement des données à travers la confrontation des études aux réalités du terrain, la formulation de recommandations réalistes et l'élaboration d'actions concrètes assorties d'échéances précises et de responsabilités clairement définies.

Cette démarche vise à améliorer la performance des marchés publics et à garantir une utilisation plus efficace des ressources destinées aux secteurs sociaux prioritaires.

Naby Moussa Soumah

AFFRONTEMENTS À BALATO (SIGUIRI)

Le Gouvernement condamne les violences

Des heurts entre les forces de défense et de sécurité et des habitants ont éclaté le mercredi 11 novembre 2026 dans le secteur de Sètiguiyah, district de Balato, préfecture de Kintinian, région administrative de Siguiri.

Ces heurts ont fait plusieurs victimes et occasionné d'importants dégâts matériels. Dans un communiqué publié vendredi 13 novembre, le Gouvernement, à travers le ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, a dressé un bilan provisoire de dix (10) morts, dont cinq (5) ressortissants étrangers dont les identités restent à établir, et treize (13) blessés.

Tout d'abord, le communiqué rappelle que ces événements sont survenus lors d'une patrouille mixte des forces de défense et de sécurité, chargée de vérifier sur le terrain l'application effective de l'arrêté conjoint du 2 novembre 2026 portant interdiction de l'orpaillage anarchique et illégal.

Selon les premiers éléments rapportés par les autorités, « des manifestants ont érigé des barricades sur la voie publique, entravant ainsi le déroulement de cette mission. La situation a ensuite dégénéré en affrontements, au cours desquels des tirs ont été échangés entre les manifestants et les forces de défense et de sécurité »

Face à cette situation, le Gouvernement condamne avec la plus grande fermeté ces violences ainsi que l'érection de barricades sur la voie publique, qui ont entravé l'exécution d'une mission de service public. Il réaffirme sa détermination à rétablir l'ordre public, à assurer la protection des personnes et des biens, à garantir la libre circulation et à poursuivre l'application des mesures d'interdiction de l'orpaillage anarchique et illégal sur l'ensemble du territoire national.

« Le Procureur général près la Cour d'appel de Kankan et le Procureur de la République près le Tribunal de première instance de Siguiri ont été saisis. Il leur appartient de faire toute la lumière sur les circonstances de ces événements, de situer les responsabilités et, le cas échéant, d'engager des poursuites judiciaires contre leurs auteurs », précise le communiqué.

Par ailleurs, le Gouvernement appelle les populations au calme et à la retenue. Il invite notamment « toute personne détenant l'arme et la moto emportées à les remettre sans délai aux autorités les plus proches » et exhorte les citoyens à collaborer avec les services compétents, tout en s'abstenant de relayer des informations non vérifiées.

Le Gouvernement indique suivre de près l'évolution de la situation, par l'intermédiaire du ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, en lien avec les autorités locales et les services compétents. Il assure que l'opinion publique sera tenue informée.

Balla Yombouno

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Conakry suffoque sous la chaleur

La chaleur devient une préoccupation majeure pour de nombreux habitants de la capitale guinéenne. Depuis quelque temps, les fortes températures rendent le quotidien difficile pour les citoyens, notamment les personnes âgées, les enfants, les commerçants et les travailleurs exerçant en plein air.



Dans plusieurs quartiers de Conakry, la sensation de chaleur est particulièrement éprouvante. Dès les premières heures de la journée, l'air chaud se fait sentir et les déplacements deviennent parfois pénibles. Dans les marchés, les transports en commun et les lieux de travail, les citoyens cherchent des endroits ombragés pour se protéger du soleil.

Ce phénomène suscite de nombreuses inquiétudes au sein de la population, qui s'interroge sur ses causes et ses conséquences sur la santé et les conditions de vie.

Pour les personnes qui travaillent à l'extérieur, la situation est particulièrement difficile. Les vendeurs ambulants, les conducteurs de taxis-motos, les ouvriers et les commerçants sont quotidiennement exposés aux rayons du soleil.

À cette difficulté s'ajoutent les coupures d'électricité signalées dans certains quartiers. L'absence de ventilateurs pendant les heures les plus chaudes rend parfois les nuits difficiles pour de nombreuses familles.

Quelles sont les causes de cette forte chaleur? Selon le directeur général de l'Agence nationale de la météorologie (ANM), Dr René Tato Loua, la situation s'inscrit dans un contexte de perturbations climatiques mondiales, notamment lié au phénomène El Niño.

Dans une intervention diffusée le 29 octobre 2026 sur la RTG, il a expliqué que le réchauffement des eaux océaniques pouvait perturber le climat à l'échelle mondiale et contribuer aux fortes températures observées en Guinée.

La dégradation de l'environnement, la diminution des espaces verts et l'urbanisation peuvent également accentuer la sensation de chaleur dans les zones urbaines comme Conakry.

La situation est d'autant plus préoccupante que l'Agence nationale de la météorologie a publié une alerte couvrant la période du 4 au 18 novembre 2026.

Selon cette alerte, plusieurs régions du pays connaissent des températures diurnes et nocturnes anormalement élevées. Les risques de déshydratation et de stress thermique restent importants.

Face à cette situation, les populations sont invitées à adopter des comportements préventifs: Boire régulièrement de l'eau, même sans ressentir la soif.

Éviter les expositions prolongées au soleil, privilégier les endroits ombragés et bien ventilés, réduire les efforts physiques pendant les heures les plus chaudes et accorder une attention particulière aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes vulnérables.

Selon Alsény Barry, résident à Katogô: « La chaleur devient insupportable »

« Honnêtement, la chaleur est devenue très difficile à supporter. Même à la maison, on transpire énormément, surtout pendant la nuit. Pour ceux qui travaillent dehors, c'est encore plus compliqué. Nous sommes obligés de boire beaucoup d'eau et de chercher de l'ombre pour pouvoir continuer nos activités. Nous sommes vraiment inquiets, car nous ne savons pas jusqu'où cette situation peut aller », explique-t-il.

Comme lui, de nombreux habitants souhaitent que des mesures soient prises pour mieux protéger les populations contre les effets des fortes températures.

Pour mieux comprendre les conséquences de cette vague de chaleur à Conakry, un spécialiste en santé environnementale explique que les températures élevées peuvent avoir des effets importants sur la santé humaine.

« Lorsque les températures deviennent particulièrement élevées, l'organisme est soumis à rude épreuve. Une exposition prolongée à la chaleur peut provoquer une déshydratation, des maux de tête, des vertiges, une fatigue intense et, dans les cas les plus graves, un coup de chaleur. Les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies chroniques sont particulièrement vulnérables », explique-t-il.

Le spécialiste invite également les citoyens à adopter des mesures préventives.

« Nous recommandons à la population de boire régulièrement de l'eau, d'éviter de rester longtemps au soleil, surtout entre 12 heures et 16 heures, de porter des vêtements légers et de privilégier les endroits frais et bien ventilés. Il est également important de ne pas négliger les premiers signes de malaise liés à la chaleur. »

Il estime enfin que la lutte contre les fortes chaleurs doit être une responsabilité collective, impliquant les autorités, les professionnels de santé et les citoyens, notamment à travers la sensibilisation et la protection de l'environnement.

Une inquiétude qui appelle à l'action, la forte chaleur observée à Conakry ne constitue plus seulement une source d'inconfort pour les citoyens. Elle représente également un enjeu de santé publique, d'environnement et de qualité de vie.

Au-delà des mesures individuelles, cette situation interpelle les autorités sur la nécessité de renforcer la sensibilisation, de protéger les espaces verts, de préserver la mangrove et de développer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques.

À Conakry, une question revient désormais sur toutes les lèvres : comment les populations pourront-elles faire face à cette chaleur si elle continue de s'intensifier ?

Ibrahima Sory Bangoura

Cofinancé par l'Union européenne

France AFD

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENA-ETFP)

PROGRAMME D'APPUI A L'INSERTION ET A L'EMPLOI DECENT PAR LA FORMATION PROFESSIONNELLE - COMPOSANTE AFD (PAIED-FP/AFD)

Avis de manifestations d'interêt

N°028/MENA-ETFP/PAIDED-FP/2026

1. Pour la constitution de base des DONNÉES des entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services

2. Cet Avis à Manifestations d'Intérêt (AMI) fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le Journal des Appels d'Offres N0474 Jeudi, 01 er janvier 2026.

3. La République de Guinée, a reçu un financement de l'Union européenne et de l'Agence Française de Développement (l'»AFD») pour la mise en œuvre du Programme d'Appui à l'Insertion et à l'Emploi Décent par la Formation Professionnelle — composante AFD (PAIED-FP/AFD)

4. Dans le cadre de l'exécution de son Plan de Passation des Marchés (PPM), le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, en tant que Maître d'ouvrage du programme lance un Avis à manifestations d' Intérêt en vue de la constitution d'un répertoire des entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services.

5. L'objectif est de disposer d'une base de données que la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) pourra contacter dans le cadre des consultations restreintes (Demandes de cotations, factures comparatives) pour la réalisation de travaux, l'acquisition de fournitures, de biens et services.

6. Peuvent soumissionner les personnes ou entreprises spécialisées au moins dans l'un des domaines ci-après et en règle vis-à-vis de la règlementation en vigueur en matière de marchés publics.

- **Fournitures et équipements :**
  - Pré-imprimés scolaires ;
  - Matériels et équipements pédagogiques ,
  - Matériels informatiques et de reprographie ;
  - Matériels roulants et divers équipements ;
  - Denrées alimentaires ;
  - Matériels et d'équipements d'éducation physique et sportive
  - Habillement et uniforme.
- **Travaux :**
  - Constructions, réhabilitations et rénovations d'infrastructures scolaires (salles de classe, écoles, collèges, lycées, points d'eau, murs de clôture, blocs administratifs, blocs d'hygiènes et tout autre édifice pouvant être assimilé à des infrastructures scolaires)
  - Construction des bâtiments administratifs et installation technique et agencement.
- **Services courants :**
  - Entretien bâtiment et nettoyage des locaux abritant le Ministère et ses services externes
  - Entretien mobiliers scolaires ;
  - Entretien et réparation du matériel d'informatique
  - Entretien et réparation matériel
  - Entretien et réparation du matériel technique et du mobilier de bureau
  - Location de bâtiments administratifs et d'écoles privées ;
  - Restaurations.
- **Prestations intellectuelles :**
  - Maîtrise d'Ouvrage Délégué
  - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ;
  - Maîtrise d'œuvre mise en place d'un système national de gestion du parc d'équipements éducatifs, avec suivi du cycle de vie, maintenance préventive, réparation, traçabilité et Dashboard nationaux.

Les candidats doivent adresser une demande d'inscription précisant le domaine d'activités, à Madame la PRMP et joindre les documents suivants :

- Une brève présentation de la société (adresse, qualification et domaine de compétence) la copie certifiée conforme à l'original du registre de commerce ou des statuts
- la copie certifiée conforme à l'original du quitus fiscal à jour ;
- la copie certifiée conforme à l'original de la carte d'identification fiscale (NIF) à jour.
- la copie certifiée conforme à l'original de l'agrément (pour les entreprises de bâtiments ou travaux publics).

7. Les candidatures sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires dont un (01) original et une (01) copies, à l'adresse ci-après Immeuble MENA-ETFP, auprès de la PRMP/MENA-ETFP, Commune de Kaloum, 2ème Etage, bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics Tél : 628 33 33 29 au plus tard le 07 décembre 2026 à 10 heures 00.

8.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations, auprès de la Personne Responsable de la Passation des Marchés publics du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Madame Koudani CONDE, Téléphone 628 33 33 29, e-mail prmp@metfp.gov.gn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après Immeuble MENA-ETFP, sis dans la Commune de Kaloum à Conakry 2ème étage tous les jours ouvrables de 8heures 30mn à 1 6heures 30mn.

La Coordonnatrice

Madame Fatoumata Binta DIAMARA

KASSA

Un lycée d'excellence symbole d'espoir et de fierté

Longtemps confrontée au manque d'infrastructures scolaires, la commune urbaine de Kassa connaît aujourd'hui un véritable renouveau éducatif avec la construction d'un lycée moderne, fruit de la volonté politique du président de la République, le Général Mamadi Doumbouya.



Autrefois contraints de traverser la mer pour poursuivre leurs études à Conakry, les élèves de l'île disposent désormais d'un établissement moderne de neuf salles de classe, inauguré le 21 octobre 2023. Financé par le Budget national de développement, le lycée comprend également un bloc administratif, des latrines ainsi que des espaces destinés à la bibliothèque et à l'informatique.

Les efforts en faveur de l'éducation se sont poursuivis avec la réalisation d'une médiathèque, d'un cybercentre et d'un centre de formation professionnelle, renforçant ainsi les perspectives offertes à la jeunesse de Kassa.

Pour les habitants, cette infrastructure représente bien plus qu'un simple bâtiment. Elle constitue un symbole de progrès, d'équité et d'espoir. « Voir notre commune disposer d'un lycée moderne est une immense fierté et un soulagement pour les familles », témoigne Mohamed Foulah dit « Soguito », chef de protocole du maire de Kassa.

Cette avancée majeure rapproche davantage l'école des communautés insulaires et contribue à faire de l'éducation un levier essentiel du développement local et national.

Ibrahima Sory Bangoura

Photos : Lamine Sylla





AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE DONKA

La redynamisation et la solidarité au cœur des échanges

Réunis en assemblée générale extraordinaire, samedi 14 novembre 2026 à Conakry, les anciens élèves du collège et du lycée Donka (anciennement lycée 2 Août), issus des promotions 1980-1990, ont fait le bilan de leurs actions et tracé de nouvelles perspectives. Entre mobilisation financière, soutien social aux membres et investissements en faveur de leur établissement d'origine, cette rencontre biennale a permis de poser les jalons d'un nouvel élan associatif.



Créée dans le but de briser des décennies d'éloignement, l'Amicale des anciens élèves du collège et du lycée Donka (promotions 80-90) repose sur une vision claire : conjuguer l'entraide entre camarades de classe et le développement de l'école qui les a formés. Forte d'environ 150 membres inscrits sur sa plateforme, l'association œuvre d'une part à la consolidation des liens d'amitié et à l'assistance sociale en cas d'événements heureux ou malheureux, et d'autre part à la réalisation de micro-projets concrets pour améliorer les conditions d'études des jeunes générations. Toutefois, face à l'essoufflement de la participation et à la baisse des cotisations, cette assise extraordinaire s'est avérée indispensable pour relancer la machine et préparer le renouvellement des instances dirigeantes.

Prenant la parole pour situer les enjeux de cette rencontre, le président de l'Amicale, Mamadi Koulibaly, a rappelé la double vocation de l'organisation tout en exposant les défis internes auxquels elle est confrontée.

« Notre amicale marche sur deux pieds : le côté social, pour renforcer les liens d'amitié, de camaraderie et de solidarité entre les membres, et le côté investissement, à travers la réalisation de micro-projets pour notre ancienne école, le collège et le lycée Donka », a-t-il expliqué.

Abordant les points inscrits au débat de cette assemblée extraordinaire, M. Koulibaly n'a pas éludé les difficultés liées à l'engagement des membres : « La première problématique est la mobilisation des ressources financières, notamment les cotisations mensuelles ou annuelles qui ne font que baisser d'année en année. Ensuite, sur les quelque 150 membres enregistrés dans notre base de données, seule la moitié — entre 50 et 75 personnes — est réellement active. Enfin, il s'agissait d'établir un chronogramme pour le renouvellement du bureau exécutif. En place pour un deuxième mandat depuis 2023, ce bureau aurait dû passer le relais en 2024, mais les élections n'avaient pas pu se tenir. »

Malgré ces contraintes, le bilan présenté par le président fait état de réalisations tangibles sur les deux axes prioritaires de l'association. Sur le plan social, l'Amicale a assuré une assistance morale et financière aux camarades éprouvés par la maladie ou la perte d'un parent, conformément à ses statuts.

Sur le volet éducatif, des actions structurantes ont été menées au profit du collège et du lycée Donka notamment la dotation de caméras de surveillance afin de contribuer à la réduction des violences en milieu scolaire.

Présente à cette rencontre, Mamaïssa Sylla, membre active et ancienne présidente de l'Amicale, est revenue sur la genèse de l'initiative, née du besoin de retrouver des camarades perdus de vue depuis plus de trente ans, tant à Conakry qu'à l'étranger. Face au relâchement observé chez certains, elle a lancé un vibrant plaidoyer pour la remobilisation : « Au début, il y a toujours de l'engouement, mais au fur et à mesure, certains reculent. Je dis à ces amis de revenir, de ne pas se décourager et d'avoir du courage. Qu'il y ait des difficultés ou non, nous tendons la main à tous, où qu'ils soient. Nous sommes des amis ; il faut que nous nous donnions la main pour faire avancer notre amicale dans le bon sens. »

Les travaux de cette assemblée générale se sont achevés sur l'engagement des participants à redynamiser la base et à œuvrer de concert pour la tenue prochaine des élections du nouveau bureau exécutif.

Mohamed Dramé

18E ÉDITION DU FESTIVAL JAZZ & CO

Un vibrant hommage au doyen Mamadou Camara « MC »

La 18e édition du Festival Jazz & Co s'est tenue les 12 et 13 novembre 2026 au Centre culturel franco-guinéen (CCFG) de Conakry. Devenu un rendez-vous incontournable de la scène culturelle guinéenne, l'événement a été consacré cette année à une figure emblématique de la musique nationale : le doyen Mamadou Camara, plus connu sous le nom de « MC ».

Le lancement officiel de cette édition a été marqué par une conférence de presse organisée le 9 novembre 2026 au CCFG. Les organisateurs, entourés de partenaires culturels ainsi que de l'artiste honoré accompagné de ses enfants, y ont présenté les grandes articulations du programme.

Selon le commissaire général du festival, Aboubacar Alain Touré, les festivités ont débuté le 12 novembre avec les prestations de la Chorale Ministère Synergie du Royaume, de Kora Koumakan, de l'artiste Naromba et du groupe Acoustic Band de Kankan.

La soirée de clôture du 13 novembre a été entièrement dédiée à Mamadou Camara « MC ». Plusieurs artistes invités ont partagé la scène avec lui dans une ambiance de célébration et de reconnaissance de son immense contribution à la musique guinéenne.



Pour les organisateurs, cet hommage a constitué un véritable devoir de mémoire envers un artiste qui a marqué plusieurs générations. Ils ont estimé que son parcours exceptionnel et son engagement en faveur de la culture nationale méritaient d'être reconnus de son vivant.

Intervenant lors de la conférence de presse, le pasteur Klaudi Alfred a rappelé le rôle pionnier joué par MC dans la fabrication artisanale d'instruments de musique. Il a notamment salué sa capacité à concevoir sa propre guitare à une époque où l'accès aux instruments modernes demeurait très limité en Guinée.

Très ému, Mamadou Camara a exprimé sa gratitude face à cette marque de reconnaissance. Revenant sur son parcours, il a souligné sa volonté de transmettre aux jeunes générations les connaissances et le savoir-faire qu'il a acquis au fil des décennies.

Les enfants de l'artiste, le colonel Salia Camara et Anna Béatrice Camara, ont également salué l'initiative du Festival Jazz & Co. Ils ont remercié les organisateurs pour cet hommage qu'ils ont considéré comme une juste reconnaissance de l'œuvre et de l'héritage culturel légués par leur père au patrimoine musical guinéen.

À travers cette 18e édition, le Festival Jazz & Co a une nouvelle fois affirmé sa vocation de valoriser les grandes figures de la culture nationale et de contribuer à la préservation de la mémoire artistique guinéenne.

Mohamed Dramé

JOHANNA BARRY, ARTISTE CHANTEUSE

« La Guinée a à offrir au monde sa richesse culturelle exceptionnelle »

Chanteuse guinéenne à la voix mélodieuse, Johanna Barry a construit son parcours à la croisée de la musique traditionnelle et de la modernité, multipliant les expériences et les collaborations artistiques. Profondément attachée à la richesse du patrimoine culturel guinéen, elle porte un regard lucide sur l'évolution de la musique nationale et sur ses perspectives de rayonnement à l'international. Dans cet entretien accordé au Quotidien national Horoya, ce jeudi 29 octobre 2026, l'artiste évoque la diversité culturelle guinéenne, la nécessité de préserver les traditions, ses ambitions pour l'avenir ainsi que les valeurs qu'elle souhaite transmettre à la jeunesse.



HOROYA : *Qu'est-ce qui vous rend la plus fière dans l'évolution de la culture guinéenne ?*

Ce qui me rend le plus fière, c'est de constater cette volonté de promouvoir la culture guinéenne sur la scène internationale, en particulier notre musique, qu'elle soit traditionnelle, acoustique ou tradi-moderne. Elle possède tous les atouts nécessaires pour s'imposer au-delà de nos frontières.

JOHANNA BARRY : *Quel regard portez-vous sur la musique guinéenne actuelle ?*

Notre culture est riche, belle et exportable. Le principal défi reste le manque de moyens pour permettre à notre musique de s'exprimer pleinement dans toute sa diversité. Les idées existent, la volonté aussi. Il ne manque qu'un véritable déclic.

Comment concilier tradition et modernité dans la musique guinéenne ?

Il est essentiel de préserver nos coutumes, car elles constituent l'identité même d'un peuple. Toutefois, sur le plan musical, il n'est pas interdit d'explorer d'autres horizons et d'expérimenter de nouvelles sonorités, à condition de conserver son authenticité.

Selon vous, quelle est la plus grande richesse de la culture guinéenne ?

Sans hésitation, sa diversité. Ce que la Guinée a à offrir au monde, c'est justement cette richesse culturelle exceptionnelle, cette pluralité qui fait toute sa beauté.

Avez-vous des projets pour la suite de votre carrière ?

Les projets ne manquent jamais. Le plus important est de garder la foi, de rester déterminée et de continuer à avancer avec persévérance.

Quel message adressez-vous à la jeunesse guinéenne ?

Dans le domaine de la musique, je conseille aux jeunes de ne pas brûler les étapes. Il faut se former, acquérir de l'expérience et apprendre auprès de ceux qui ont déjà parcouru le chemin. On n'a jamais fini d'apprendre.

De manière générale, j'invite la jeunesse guinéenne à ne jamais se décourager. La réussite est au bout de l'effort. Il n'existe pas de sot métier. Tout le monde ne peut pas travailler dans des bureaux climatisés. Dès lors qu'un travail permet de vivre dignement tout en respectant les autres, il mérite d'être valorisé. C'est une véritable grâce.

Réalisée par Saraf Dine Condé & Souleymane Neuf Camara

U15, U18 & SIMANDOU TOUR

Les jeunes sportifs reçus et honorés à la Primature

Le Premier ministre, Amadou Oury Bah, a reçu, vendredi dernier, les délégations des équipes nationales scolaires U15 et U18, ainsi que les cyclistes ayant participé à la première édition du Simandou Tour. Cette rencontre, organisée en présence des ministres en charge des Sports et de l'Éducation nationale, a été l'occasion de saluer les performances de ces jeunes ambassadeurs du sport guinéen et d'évoquer les perspectives de développement du sport scolaire et des disciplines sportives en Guinée.



Au nom des équipes nationales scolaires, le président de la Fédération guinéenne du sport scolaire, Dr Naby Moussa Sylla, a exprimé sa gratitude au Chef du Gouvernement pour l'intérêt accordé aux jeunes sportifs. Il a toutefois attiré l'attention sur les difficultés auxquelles sa structure est confrontée, notamment en matière de mobilité et de financement.

Parmi les principales doléances formulées figurent l'acquisition de bus pour faciliter les déplacements des équipes lors des compétitions nationales et internationales, ainsi que l'inscription d'une ligne budgétaire spécifique au profit de la Fédération dans le budget de l'État. Une mesure qui, selon lui, permettrait de renforcer ses capacités opérationnelles et d'assurer une meilleure préparation des jeunes.

De son côté, le président du Simandou Tour, Antoine Wamouno, a présenté le bilan de la première édition de cette compétition cycliste, organisée du 21 au 31 octobre 2026. Avec la participation de six pays africains, cette course, partie de Beyla pour rallier Conakry, a contribué à donner une nouvelle visibilité au cyclisme guinéen et à renforcer les échanges sportifs dans la sous-région.

Les ministres en charge des Sports et de l'Éducation nationale ont, pour leur part, salué les performances des athlètes. Mamadou Cellou Baldé a réaffirmé l'engagement de son département à accompagner le développement de toutes les disciplines sportives. Bintou Keita a, quant à elle, insisté sur la complémentarité entre l'école et le sport, deux leviers essentiels de formation, d'éducation et d'épanouissement de la jeunesse.

Le Premier ministre appelle à des actions concrètes en faveur de la jeunesse

Dans son intervention, le Premier ministre a félicité les équipes scolaires U15 et U18 ainsi que les cyclistes du Simandou Tour pour leurs performances. Amadou Oury Bah a particulièrement salué leur engagement et leur détermination à défendre les couleurs nationales, malgré les difficultés et l'insuffisance des moyens d'accompagnement.

Rappelant que le mandat de sept ans du président de la République, SEM. Mamadi Doumbouya, accorde une place centrale à la jeunesse et aux femmes, le Chef du Gouvernement a invité les administrations sportives et l'ensemble des pouvoirs publics à traduire cette vision en mesures concrètes. Il a notamment plaidé pour un accompagnement renforcé des jeunes talents et une amélioration des conditions de pratique et d'organisation des différentes disciplines sportives.

S'adressant aux athlètes, Le locataire du palais de la Colombe les a exhortés à persévérer et à s'inspirer de l'esprit de Simandou, symbole de dépassement de soi, d'ambition et de volonté de repousser les limites. Il a également salué l'implication de l'ambassadeur de Chine dans la participation de l'équipe nationale U18 à la Coupe du monde.

La rencontre s'est achevée par une remise de médailles d'honneur au Premier ministre, aux ministres présents, à l'ambassadeur de Chine et aux représentants de la société Huayu, en reconnaissance de leur accompagnement et de leur soutien financier à l'équipe nationale U18.

Alhassane Barry

ÉLIMINATOIRES CAN 2027

La Guinée assure l'essentiel face à l'Érythrée (2-1)

Pour le compte de la 3e journée des éliminatoires de la 36e Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2027), le Syli National A a disputé son deuxième match à domicile sur la pelouse du stade du 28-Septembre de Conakry, jeudi 12 novembre 2026...



Les hommes de Paulo Duarte se sont imposés sur le score de 2 buts à 1 face à l'Érythrée. Devant son public, l'équipe guinéenne a livré une prestation plus aboutie que lors de sa sortie face au Kenya le 1er octobre dernier, malgré quelques frayeurs en fin de rencontre.

Dès le coup d'envoi à 17h00, les coéquipiers de Morlaye Sylla ont imposé leur rythme et affiché leur détermination à dicter le jeu à domicile. Face à un bloc défensif érythréen bien regroupé qui a repoussé les premières offensives, la délivrance est venue sur coup de pied arrêté : sur un corner tiré par le capitaine du jour, Aguibou Camara, le défenseur Mohamed Soumah s'est élevé plus haut que tout le monde pour placer une puissante tête (13e). Ce but a permis à la Guinée de regagner les vestiaires avec un avantage logique (1-0).

À la reprise, le Syli National a redoublé d'intensité en exerçant un pressing constant pour se mettre à l'abri. Grâce à une belle cohésion collective, et malgré quelques déchets techniques, la Guinée a fait le break à la 58e minute par l'intermédiaire de Yakhouba Gnagna Barry, meilleur buteur du championnat local et attaquant du Horoya AC. Cependant, un manque de vigilance et un relâchement en fin de partie ont permis aux Érythréens de réduire l'écart grâce à Maill Lundgren (82e).

Avec ce deuxième succès consécutif à domicile — après celui obtenu face au Kenya (1-0) —, la Guinée porte son total à 6 points (2 victoires, 1 défaite). Ce résultat permet au Syli de consolider sa place dans le haut du tableau du groupe D et de maintenir la pression sur le leader sud-africain.

Le match retour entre les deux sélections, comptant pour la 4e journée, se jouera dès le lundi 16 novembre 2026 au Caire (Égypte), où l'Érythrée reçoit ses adversaires.

Maïmouna Fria Bangoura

CYANMAGENTAJAUNENOIR

ANAFIC
Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales

COP31 TÜRKİYE ANTALYA



COP 31 · ANTALYA · 9-20 NOVEMBRE 2026

Du diagnostic communal à l'investissement climato-résilient

362 collectivités locales · 9 outils de diagnostic participatif

#COP31 · ANTALYA · 9-20 NOVEMBRE 2026 01/14

HOROYA
Quotidien national
QHoroya
Journal Horoya
www.horoya.net.gn
POUR VOS ABONNEMENTS
Siège : Dans l'enceinte de la RTG Boulbinet - Kaloum
Tél: +224 664 633 212 / 623 693 886 - BP : 191 Conakry
E-mail : horoya1958@gmail.com